

PROGRAMME  
ONU-REDD



*Unité \* Travail \* Progrès*



# Options pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo

Version Avril 2016



DRAFT

# TABLE DES MATIERES

---

Liste des tableaux .....	4
Liste des figures .....	4
Acronymes .....	5
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>NOMENCLATURE DES SOURCES ET TYPES DE FINANCEMENTS.....</b>	<b>10</b>
<b>I - FINANCEMENTS INTERNATIONAUX.....</b>	<b>12</b>
<b>1. Les financements internationaux publics .....</b>	<b>12</b>
1.1 Les financements multilatéraux.....	13
1.2 Les financements bilatéraux.....	24
1.3 Autres sources de financement .....	35
<b>2 Les financements internationaux privés .....</b>	<b>35</b>
2.1 Les Investissements Etrangers Directs (IED).....	35
2.2 Les fondations privées .....	36
<b>II- LES FINANCEMENTS DOMESTIQUES .....</b>	<b>38</b>
<b>1. Les financements domestiques publics.....</b>	<b>38</b>
1.1 Budget général de l'Etat .....	38
2.1 Les comptes d'affectation spéciaux (CAS) .....	41
1.2 Les autres fonds nationaux .....	43
<b>2. Les financements domestiques privés .....</b>	<b>45</b>
2.1 Le secteur financier de la République du Congo.....	45
2.2 Le secteur des entreprises privés .....	47
<b>III – BILAN : LES OPPORTUNITES DE FINANCEMENT DES ACTIVITES REDD+ .....</b>	<b>49</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>51</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1: Recettes d'APD et AASP (en millions d'USD) de la République du Congo entre 2010 et 2014 (source : OCDE, 2016).....	12
Tableau 2 : Projets mis en œuvre en République du Congo avec la facilité UE REDD (source : <a href="http://www.euredd.efi.int/roc">www.euredd.efi.int/roc</a> ) .....	21
Tableau 3: Projets cofinancés par le FEM en République du Congo et dans la région (source : site du FEM) .....	23
Tableau 4: APD nette versée par le Royaume Uni à la République du Congo entre 2009 et 2013 (millions de livres sterling) (source : DFID, 2015).....	30
Tableau 5: Initiatives FLEGT financées et co-financées par le DFID en République du Congo et au niveau régional (source: facilité UE FLEGT) .....	31
Tableau 6: Opérations de l'administration centrale de 2013 à 2020 (source: FMI, 2015).....	38
Tableau 7: Orientations budgétaires du PND 2012-2016 en part relative des dépenses (source: CPCMB, 2012).....	40
Tableau 8 : Indicateurs de la Banque Mondiale de facilité de faire des affaires au Congo en 2015 et 2016.....	45
Tableau 9: Banques agréées au Congo au 28/09/2014 .....	46
Tableau 10: Accès au financement des entreprises en 2009 (BAD, 2012).....	48

## Liste des figures

Figure 1: Sources et types de financements étudiés pour la mise en œuvre des activités REDD+.....	10
Figure 2: Engagement de la BIRD et de l'AID en République du Congo (source: <a href="http://www.worldbank.org">www.worldbank.org</a> )	13
Figure 3: Récapitulatif des prêts en cours, en 2016, BIRD (droite) et AID (gauche) (source: <a href="http://www.worldbank.org">www.worldbank.org</a> ).....	14
Figure 4: Répartition de l'aide apportée au Congo par l'UE en fonction des thématiques des projets au 6 septembre 2010.....	21
Figure 5: Ventilation par donneur des versements bilatéraux nets d'APD des pays de l'OCDE en faveur de l'Afrique subsaharienne en 2014 .....	24

## Acronymes

AASP	Autres Apports du Secteur Public
ACFAP	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
AF	Fonds d'adaptation
AFD	Agence Française de Développement
AID	Association internationale de développement
AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
ANA	Agence Nationale de l'Artisanat
APD	Aide Public pour le Développement
API	Agence de promotion de l'investissement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ASAP	Programme d'Adaptation pour les petits exploitants agricoles
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le développement économique en Afrique
BCH	Banque Commerciale de l'Habitat
BCI	Banque Commerciale Internationale
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	Banque européenne d'investissement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMU	ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la sûreté nucléaire
BMZ	ministère fédéral de la coopération économique et du développement
BSCA	Banque sino-congolaise pour l'Afrique
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C2D	contrats désendettement-développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CADF	Fonds de développement Chine-Afrique
CAFEC	Projet de conservation des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale
CAFI	Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale
CARPE	programme régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CBSP	programme stratégique pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDC	Commonwealth Development Corporation
CE	Commission Européenne
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CFE	Centre des formalités administratives des entreprises
CGAP	Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CN REDD	Coordination Nationale REDD
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable

CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources Forestières et fauniques
CNI	Commission Nationale des Investissement
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPCMB	Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire
CREF	Caisse de Retraite des Fonctionnaires
CTF	Fonds pour les Technologies Propres
CVTA	Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles
DEG	Agence allemande d'investissement et de développement
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGIFN	Direction Générale des Institutions Financières Nationales
DGRST	Direction Générale de la Recherche Scientifique
EFI	<i>European Forest Institute</i>
EFIR	Exploitation Forestière à Faible Impact
EMAPS	Projet de suivi environnemental et d'appui institutionnel
EMF	Etablissement de Microfinance
ERP	Programme de Réduction d'Emissions
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FDL	Fonds de Développement Local
FDSEL	Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité
FED	Fonds de Développement Européen
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FERN	Fonds d'Etude pour le Renforcement des capacités
FEVAC	Fonds de l'économie verte en Afrique Centrale
FFBC	Fonds Forestier du Bassin du Congo
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FFN	Fonds Forestier National
FIC	Fonds d'Investissement pour le Climat
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FINFORTROP	Financement des initiatives en faveur de la gestion durable des forêts tropicales humides
FIP	Programme d'Investissement pour la Forêt
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
FMI	Fonds Monétaire International
FNST	Fonds National de la Science et de la Technologie
FODI	Fonds de l'OPEP pour le développement international
FPD	Financements Publics du Développement
FPE	Fonds de Protection de l'Environnement

FSA	Fond de Soutien à l'Agriculture
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
FTNS	Fondation pour le Tri-national de la Sangha
FVC	Fonds Vert Climat
GCCI	<i>Global Climate Change Initiative</i>
GCPF	<i>Global Climate Partnership Fund</i>
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
ICCF	<i>InteractClimate Change Facility</i>
ICF	Fonds international pour le climat
IED	Investissements Etrangers Directs
IFI	Institution Financière Internationale
IKI	Initiative Climat Internationale
INRSEN	Institut national de recherche sur les sciences exactes et naturelles
IRA	Institut de recherche agronomique
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
LDCF	Fonds pour les pays les moins avancés
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MAECD	Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement
MEFDDE	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable et de l'Environnement
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MUCODEC	Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit
NAMA	Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale
NICFI	Initiative Forêt Climat Internationale
NORAD	Agence norvégienne pour le développement international
NorFund	Fonds d'investissement Norvégien pour les pays en développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OPIC	Société de promotion des investissements privés à l'étranger
PADE	Programme d'Appui à la Diversification de l'Economie
PAGEF	projet d'appui à la gestion durable des forêts
PDRAP	Programme de Développement Agricole et Réhabilitation des Pistes Rurales
PED	Pays en voie de Développement
PEID	Petits Etats Insulaires en Développement
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFDE	Projet Forêt et Diversification Economique
PFNL	Produits Forestiers Non ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PID	Provision pour Investissements Diversifiés

PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PPCR	Programme pilote pour la résilience climatique
PPECF	Promotion de l'exploitation certifiée des forêts dans le Bassin du Congo
PPI	programme de petites initiatives
PRODER	Projet de Développement Rural
ProNAR	Programme National d'Afforestation et de Reboisement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REM	REDD earlymovers
RSE	Responsabilité Sociale et Environnementale
RSPO	Roundtable on Sustainable Palm Oil
SCCF	Fonds Spécial pour le Changement Climatique
SCF	Fonds Stratégique Climat
SIDA	Agence suisse de coopération internationale pour le développement
SIFOOD	système d'information pour la gestion forestière et le développement durable
SIVL	Système d'information et de vérification de la légalité
SNE	Société Nationale d'Electricité
SNR	Service National de Reboisement
SREP	Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenus
SVL	Système de Vérification de la Légalité
TEREA	Terre, Environnement, Aménagement
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	<i>United States dollar</i>
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	<i>World WildlifeFund</i>

# INTRODUCTION

---

Ce document présente les résultats du travail sur les options pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo (version préliminaire d'Avril 2015) qui a pour objectifs la lutte contre la déforestation non planifiée ou illégale, la lutte contre la dégradation forestière non planifiée ou illégale, la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité, et l'accroissement des stocks de carbone à travers les programmes d'afforestation et de reboisement.

L'objectif de ce document est de recenser et, dans la mesure du possible, de quantifier les sources de financements potentiels aussi bien domestiques que internationales qui pourront être mobilisées pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Ce travail fait suite à un premier travail d'analyse coûts-bénéfices des activités de la stratégie nationale REDD+ réalisée dans le cadre du projet. Ce travail a permis d'obtenir une première vue d'ensemble de l'attractivité et de la viabilité économique et financière des activités et des options de la stratégie nationale REDD+.

Ce document a été rédigé par Christine Langevin en étroite collaboration avec la CN REDD, le PNUE, TERA et ACTED et réalisé sous la supervision du Coordonnateur National REDD+ avec l'appui financier du Programme ONU-REDD. Ce travail a été réalisé sur la base d'une revue exhaustive de la littérature et de consultations des parties prenantes du processus REDD+ avec les experts de la CN-REDD.

Les résultats sont présentés en quatre parties : (1) la nomenclature et les types de sources de financements étudiés, (2) les sources de financements internationaux, (3) les sources de financement domestiques, (4) le bilan des sources de financements potentiels en lien avec les activités et les options de la stratégie nationale REDD+.

# NOMENCLATURE DES SOURCES ET TYPES DE FINANCEMENTS

L'objectif des travaux est de recenser et identifier un ordre de grandeur des sources de financements potentiels qui pourront être mobilisées pour la mise en œuvre des activités de la stratégie nationale REDD+.

A ce titre les sources de financements ont été catégorisées selon leurs origines en deux grands groupes : domestique et internationale, divisés chacun en deux sous-groupes : public et privé. La figure ci-dessous reprend la nomenclature des sources et types de financements identifiés pour appuyer la mise en œuvre des activités de la stratégie nationale REDD+.

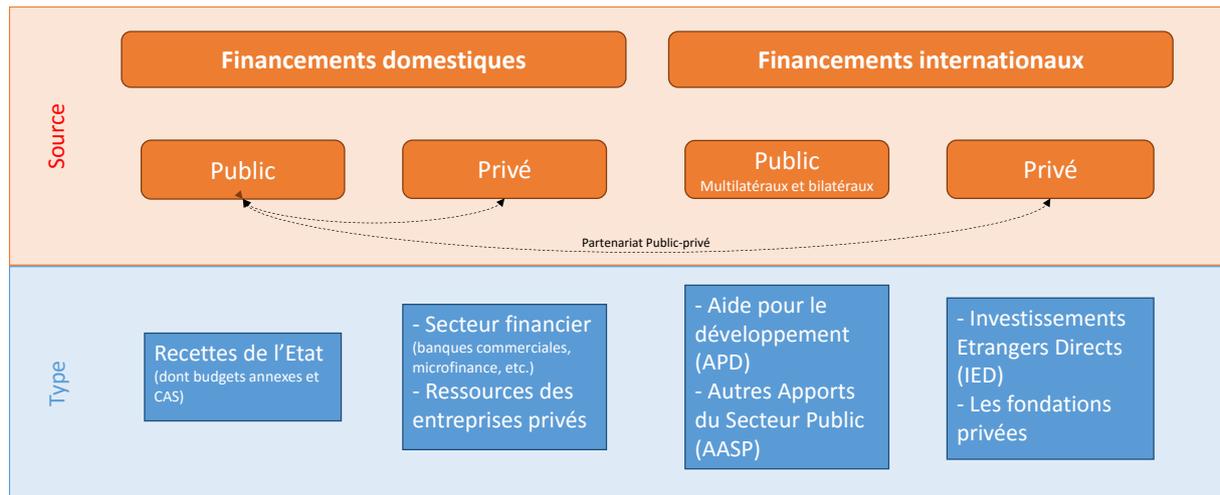


Figure 1: Sources et types de financements étudiés pour la mise en œuvre des activités REDD+

1. Les **financements publics domestiques** sont les recettes de l'Etat qui peuvent être potentiellement affectées au développement des activités REDD+ (inscrites au budget général de l'Etat). On comptabilise également les comptes d'affectation spéciale (CAS, hors budget) dont les objectifs sont de financer des réalisations en lien avec les activités de la stratégie nationale REDD+. Ils fonctionnent avec des recettes limitées par la loi des finances qui sont utilisées au profit des dépenses autres que la rémunération du personnel.  
*On note que les dons et les prêts internationaux inscrits au budget sont traités dans la partie sur les financements internationaux.*
2. Les **financements privés domestiques** comprennent le secteur financier national dont les banques commerciales, la microfinance, les caisses d'assurances et de retraites, etc. ainsi que le secteur des entreprises privées.
3. Les **financements internationaux publics du développement** (FPD), répartis en deux catégories (multilatéral et bilatéral), sont l'aide publique pour le développement (APD) et les autres apports du secteur public (AASP). L'APD selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se définit comme étant<sup>1</sup> :
  - allouée par des organismes publics (y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics) pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement (PED),
  - assortie de conditions favorables et d'un élément de libéralité (valeur calculée qui permet de mesurer le degré de concessionnalité d'un prêt) au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent).

L'APD peut se décliner en soutien budgétaire général, soutien aux organisations non gouvernementales (ONG), projets d'investissement, etc.

<sup>1</sup>[www.oecd.org/fr/cad/stats/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm](http://www.oecd.org/fr/cad/stats/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm)

Les AASP sont les autres appuis financiers qui ne répondent pas aux critères de l'APD tels que les financements non concessionnels, les crédits à l'exportation, les participations et autres éléments d'actifs bilatéraux.

Ces financements peuvent être attribués directement aux pays par les institutions publiques en charge de la coopération internationale ou par l'intermédiaire de fonds et initiatives spécifiques d'appui au financement des activités de la Stratégie Nationale REDD+.

4. Les **financements internationaux privés** étudiés sont les Investissements Etrangers Directs (IED) et les financements issus des fondations privées. Les IED se définissent comme étant des mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger et/ou d'exercer une influence significative sur la gestion d'une entreprise étrangère.

DRAFT

# I - FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

## 1. Les financements internationaux publics

En 2014, d'après les statistiques de l'OCDE, les financements internationaux publics du développement (FPD) vers les pays en voie de développement s'élève à 181 milliards d'USD dont 160,6 pour l'APD (136,5 milliards d'USD de contribution des membres du CAD) dont 73% par des donateurs bilatéraux et 27% par des organismes multilatéraux) et 20,4 millions pour les Autres Appuis du Secteur Public (AASP)<sup>2</sup>.

En Afrique Subsaharienne, les versements nets d'APD s'élèvent en 2014 à 43 950 millions d'USD dont 58% par des donateurs bilatéraux et 42% par des organismes multilatéraux. Pour la République du Congo, les montants totaux des recettes d'APD entre 2010 et 2014 sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2010	2011	2012	2013	2014
APD brut prêts	10,9	38,2	44,3	22,9	17,9
APD dons	1589,9	314,9	147,3	156,3	121,8
<b>APD nette</b>	<b>1 315,1*</b>	<b>261</b>	<b>139,2</b>	<b>150,8</b>	<b>105,6</b>
<i>Dont APD multilatérale</i>	<i>95,4</i>	<i>84,3</i>	<i>89,2</i>	<i>72,3</i>	<i>56,2</i>
AASP brut	0,6	-	2,2	0,1	-
<b>AASP net</b>	<b>-974,7</b>	<b>-55,5</b>	<b>-8,5</b>	<b>-10,9</b>	<b>-8,2</b>

\* On note que la différence observée dans les dons en APD (très supérieurs en 2010) s'explique par des annulations/remises de dettes estimées à hauteur de 1190 millions d'USD dont la majorité provient de la France.

**Tableau 1: Recettes d'APD et AASP (en millions d'USD) de la République du Congo entre 2010 et 2014 (source : OCDE, 2016)**

On note que les AASP et notamment les financements non concessionnels bénéficient majoritairement aux pays à revenus intermédiaires (95% des opérations en 2012) pour majoritairement les secteurs des infrastructures économiques et sociales (77% des financements concessionnels des Institutions Financières Internationales, IFI, en 2012) et les secteurs de productions (14%) (Klein *et al.*, 2015).

Dans le cadre de ce plan d'investissement destiné à identifier les sources de financement potentielles à la mise en œuvre des activités de la stratégie REDD+, en matière de financements public internationaux, on traite de l'APD distribuée aux pays par le biais des organisations multilatérales et bilatérales et des financements concessionnels relevant de l'AASP accordés notamment par les IFI multilatérales (branches d'appui au « secteur privé ») et bilatérales (institutions indépendantes et/ou filiales des banques bilatérales de développement) qui sont de loin les plus gros apporteurs d'AASP (Klein *et al.*, 2015). A cela s'ajoute les mécanismes financiers de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et les fonds spéciaux d'investissements en lien, plus particulièrement, avec les changements climatiques. On note que les fonds et les programmes d'investissement relevés dans le cadre de cette étude sont des sources de financements dont le pays a bénéficié ou pour lesquelles le pays est éligible. Les fonds et les programmes considérés concernent l'atténuation et l'adaptation étant donné que certaines activités de la stratégie nationale REDD+ peuvent être également considérées comme des activités d'adaptation aux changements climatiques comme par exemple les activités permettant la diversification de revenus pour la population, des sources d'énergie, l'agroforesterie, etc.

<sup>2</sup>[www.oecd.org](http://www.oecd.org)

## 1.1 Les financements multilatéraux

### 1.1.1 Les banques de développement et institutions financières multilatérales et régionale

#### a. Le groupe Banque Mondiale<sup>3</sup>

Le groupe de la Banque mondiale a définie avec la République du Congo une stratégie de partenariat qui couvre la période 2013-2016 dont le but est d'aider le gouvernement à diversifier son économie en réduisant sa dépendance vis-à-vis du pétrole, en promouvant une croissance tirée par le secteur privé, en créant des emplois et en améliorant la performance des services publics de base (santé et éducation)<sup>4</sup>.

En février 2016, le portefeuille de la Banque mondiale en République du Congo est constitué de 11 projets, représentant un montant total de 695,8 millions d'USD. La répartition de ces financements par secteur est la suivante : 65 % concerne l'infrastructure, 14 % le développement humain, 13 % la gouvernance et le développement du secteur privé, et 8 % l'agriculture. Outre ces opérations, la Banque mondiale mène des études analytiques dans plusieurs domaines pour aider les autorités à définir des politiques publiques adaptées et à mettre en œuvre les réformes prioritaires.

*La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (AID)*

La Banque mondiale est la principale institution multilatérale intervenant dans la lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance dans les pays en développement. Elle intervient principalement par le biais de deux institutions : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (AID). La BIRD a pour objectif de réduire la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire et dans des pays plus pauvres mais solvables, tandis que l'AID cible ses efforts sur les pays les plus pauvres du monde avec des financements concessionnels relevant de l'APD<sup>5</sup>. Dans le cas spécifique de la République du Congo, les deux institutions interviennent.

Le graphique ci-dessous reprend les engagements de la BIRD et de l'AID pour la République du Congo entre 2012 et 2016 :

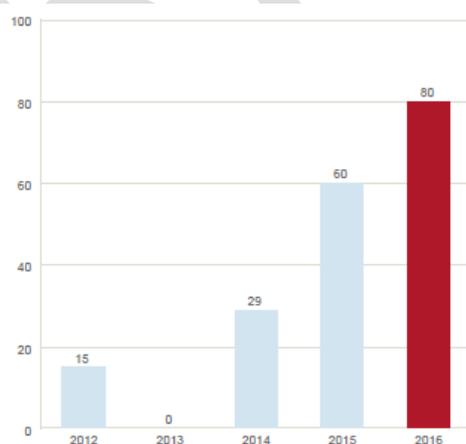
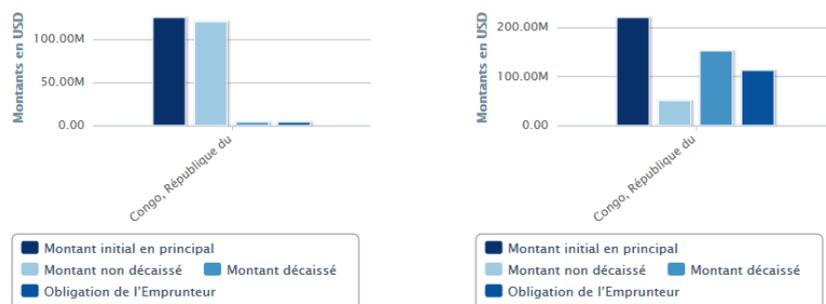


Figure 2: Engagement de la BIRD et de l'AID en République du Congo (source: [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org))

<sup>3</sup> [www.worldbank.org/en/country/congo](http://www.worldbank.org/en/country/congo)

<sup>4</sup> Document disponible au lien suivant : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2012/09/16966277/congo-republic-country-partnership-strategy-period-fy13-fy16>

<sup>5</sup> <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/dispositif-institutionnel-et-canaux-d-acheminement-de-l-aide-francaise/canaux-d-acheminement-de-l-aide/article/les-institutions-financieres>



**Figure 3: Récapitulatif des prêts en cours, en 2016, BIRD (droite) et AID (gauche)(source: [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org))**

Parmi les projets en cours de mise en œuvre en République du Congo et en lien avec les activités de la stratégie nationale REDD+, on peut citer :

- **Le Projet de foresterie et de diversification économique (PFDE)**

Le projet vise à promouvoir une meilleure application de la réglementation en matière de foresterie et à créer un environnement politique favorable à la participation des communautés locales et du secteur privé dans la gestion durable de la forêt et le reboisement en République du Congo à travers trois composantes (source : Budget annuel 2015 du PFDE) :

1. Renforcement des capacités et renforcement institutionnel du MEFDD (anciennement MEFDD) dans quatre domaines : (a) la capacité opérationnelle et administrative notamment pour la mise en œuvre du SIVL ; (b) le renforcement et la mise en œuvre du cadre réglementaire relatif à la forêt et à la préservation de la nature ; (c) la gestion de l'environnement ; et (d) le développement durable.
2. Implication des populations locales et autochtones dans la gestion des ressources forestières. Dans le cadre de cette composante, le PFDE prévoit un appui financier aux micro-projets communautaires pour les activités génératrices de revenus, au développement de plans simple de gestion avec les communautés (environ 11 millions d'USD) et un appui au Plan National de Développement de la filière Cacao (environ 2 millions sont attendus).
3. Prospectives, communication et vulgarisation. Dans le cadre de cette composante, le PFDE prévoit notamment des appuis au Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR) et au développement de la stratégie nationale d'industrialisation de la filière bois.

Le projet est mis en œuvre sur la période 2012-2017 pour un montant global de 32,6 millions d'USD et un montant engagé de la Banque Mondiale de 10 millions d'USD.

- **Le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP)**

Le projet est divisé en 4 composante : (1) Renforcement des capacités du MAE, (2) Réhabilitation de pistes rurales et des infrastructures de marchés ; (3) Soutien aux activités productrices et génératrices de revenus en milieu rural; (4) Gestion et coordination du projet.

Le projet, d'un montant initial de 40 millions d'USD (50% République du Congo, 50% AID), a bénéficié en 2014 d'un financement additionnel prévu de 10,5 millions d'USD dont 8 de la part de l'Etat et 2,5 de l'AID.

*La société financière internationale (IFC) : Appui au secteur privé<sup>6</sup>*

L'IFC est une institution internationale de développement d'appui au secteur privé dans plus de 100 pays. Pendant l'année fiscale 2014, l'IFC a fourni plus de 22 milliards d'USD en financement pour l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement dont 9,3 aux micros, petites et moyennes entreprises en Afrique sub-saharienne.

Entre 1980 et 2014, l'IFC a investi 138 millions d'USD au Congo dont 7 millions en 2014. Le 9 juin 2014, l'IFC a exprimé son intérêt à augmenter son appui dans le pays dans les secteurs de

<sup>6</sup>[www.ifc.org](http://www.ifc.org)

l'infrastructure, des mines, de l'agro-business, de la finance et de la santé<sup>7</sup> et le 11 octobre l'IFCa signé un accord avec le Gouvernement de la République du Congo, afin de réaliser des études de faisabilité pour évaluer le potentiel du projet d'aménagement hydroélectrique de la Sounda<sup>8</sup>.

### Les fonds et initiatives administrés par la Banque Mondiale

#### ▪ Le Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)<sup>9</sup>

Créé en 2008, le FCPF est un programme de la Banque Mondiale qui regroupe des membres des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des représentants des peuples autochtones et qui vise la mise en œuvre du REDD+ dans les PED.

Dans le cadre du FCPF, deux mécanismes de financement ont été mis en place :

- i. Le fonds de préparation à la REDD+ qui vise à appuyer les pays dans leur phase de préparation au niveau national via des dons;  
En date du 20 mars 2015, la République du Congo a obtenu au titre de la préparation à la REDD+ 3,4 millions d'USD de la part du FCPF et 172 000 dollars étaient toujours disponibles. La République du Congo a effectué une demande de financements additionnels auprès du FCPF de 5,2 millions d'USD pour la période 2016-2017 afin de finaliser son processus de préparation (CN REDD, 2015). Les activités visées sont :
  - La finalisation et la consolidation des outils nationaux de la REDD+ ;
  - La communication avec toutes les parties prenantes et renforcement des capacités ;
  - La mise en place et le fonctionnement efficace des arrangements institutionnels, notamment la coordination multisectorielle en haut niveau ainsi que les structures décentralisées ;
  - La coordination du processus REDD+ par la CN-REDD.
- i. Le fonds carbone qui vise le paiement aux résultats REDD+ (achat des réductions d'émissions) ;  
La République du Congo est actuellement en phase de finalisation du plan de financement de son projet de réduction d'émissions au Nord Congo. Dans le cadre de ce projet, il est prévu qu'une partie des réductions d'émissions soient achetées par le fonds carbone à raison de 12 millions de tonnes de CO2 équivalent sur la période 2017-2022 à 5 dollars/tonne soit 60 millions d'USD (source : Banque Mondiale).

On note qu'au-delà du fonds carbone du FCPF, il existe au niveau du groupe banque mondiale deux autres fonds carbone de paiements aux résultats auxquels la République du Congo ne participe pas à savoir : le *BioCarbonFund* et le *Partnership for MarketReadiness*. Le *BioCarbonFund* est initiative publique privée créée en 2004 de la Banque Mondiale dédiée aux projets d'utilisation des terres. En Afrique Centrale, le fonds permet de financer un projet de reboisement en RDC. Le *Partnership for MarketReadiness* est également une initiative de la Banque Mondiale. Pour en bénéficier le pays doit exprimer son intérêt et doit développer et mettre en place un plan de préparation aux mécanismes de marché pour la commercialisation de ses réductions d'émissions.

#### Encadré 1 : Le programme de réduction d'émissions au Nord Congo (source : CN REDD, 2014)

Le programme de réduction d'émissions au Nord Congo est un programme juridictionnel de REDD+ à grande échelle comprenant les départements de la Sangha et de la Likouala au Nord Congo.

Parmi les activités principales qui seront mises en œuvre sur cette zone, on peut citer :

- La production durable de cacao en alternative à la déforestation non planifiée ;
- La production améliorée de charbon de bois associée à l'utilisation du biochar ;
- La mise en place de pratiques d'exploitation à faible impact dans les concessions forestières et la promotion de la certification ;
- La mise en conservation de zones de concession forestière ;
- Le boisement/reboisement (incluant l'agroforesterie communautaire).

A ces activités s'ajoutent des activités secondaires à savoir la diffusion de foyers améliorés, la cogénération et la

<sup>7</sup><http://ifcext.ifc.org/IFCExt/pressroom/IFCPressRoom.nsf/0/2496FA9F4832D2B385257CF2003D78FE?OpenDocument>

<sup>8</sup><http://ifcext.ifc.org/IFCExt/pressroom/IFCPressRoom.nsf/0/904DDB2AE13A298F85257D6E005EF651?OpenDocument>

<sup>9</sup>[www.forestcarbonpartnership.org](http://www.forestcarbonpartnership.org)

mise en œuvre d'activités minières vertes.

Le processus implique diverses parties prenantes, y compris les membres du gouvernement central et départemental, le secteur privé et les membres des organisations de la société civile nationales et internationales.

Actuellement, l'élaboration du document du projet dont le plan de financement est en cours de finalisation.

#### ▪ Les Fonds d'Investissement pour le Climat (FIC)<sup>10</sup>

Le sommet du G8 de juillet 2008 a approuvé la création de deux Fonds d'Investissement pour le Climat (FIC), administrés par la Banque mondiale. Le Fonds pour les Technologies Propres (*Clean TechnologyFund* ou CTF) a pour but d'aider les pays en développement à catalyser les investissements publics et privés nécessaires pour déployer des technologies économes en carbone à large échelle dans les pays émergents. Le Fonds Stratégique Climat (*Strategic ClimateFund* ou SCF) vise, quant à lui, à financer des approches nouvelles ayant un potentiel de transformation et d'effet d'échelle pour lutter contre le changement climatique, et recouvre à ce stade trois programmes : lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, risque climatique et résilience et développement des énergies renouvelables dans les pays pauvres. Ces fonds sont notamment implantés en Afrique au travers de la Banque Mondiale et de la BAD.

Le **Fonds pour les Technologies Propres (CTF)**, d'un montant total prévu de 5,2 milliards d'USD, finance les activités de réduction de gaz à effet de serre (GES) en lien avec les énergies renouvelables le transport, et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Aujourd'hui, 3,5 milliards d'USD de financements concessionnels ont été approuvés pour le développement d'activités au niveau mondial (16 pays bénéficiaires et la région Afrique du Nord/Moyen-Orient) dont environ 70% pour des projets d'énergie renouvelables (solaire, éolien et géothermie principalement), 15% pour les projets dans le secteur du transport et 15% dans le domaine de l'efficacité énergétique. La République du Congo est éligible mais ne figure actuellement pas parmi les pays bénéficiaires. Pour bénéficier de ce fonds, le pays doit exprimer son intérêt et sélectionner une banque de développement multilatérale (telle que la Banque Mondiale ou la BAD) qui mènera une mission conjointe pour évaluer les activités, les implications des différentes parties prenantes et les besoins en financement. Un plan d'investissement pour la mise en œuvre des activités éligibles au CTF devra être élaboré et approuvé par le CTF pour permettre par la suite le financement des activités.

#### Le Fonds Stratégique Climat (SCF) :

- Le **Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP)**, d'un montant total prévu de 771 millions d'USD (emprunts à taux concessionnels et dons), soutient les initiatives de type REDD+. Aujourd'hui, le programme a approuvé un financement total de 298 millions d'USD pour le développement de 18 projets au niveau mondial. Il est prévu que la République du Congo soit bénéficiaire de ce programme pour un montant actuellement estimé à 24 millions d'USD dont 18 millions sous forme de prêts à taux concessionnels et 6 millions sous forme de dons (source : Banque Mondiale). A cet effet, le pays travaille actuellement à la préparation de son cadre national d'investissement. Ces financements permettront notamment d'appuyer le programme de réduction d'émissions du Nord Congo et un projet d'approvisionnement en bois-énergie renouvelable dans les départements du Pool et de la Cuvette.
- Le **Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)**, d'un montant total prévu de 1,2 milliards d'USD, soutient le développement de la résilience climatique en investissant dans des projets de gestion des ressources en eau, de développement urbain et des infrastructures, d'amélioration du cadre légal et réglementaire, de gestion des zones côtières, agricoles et des paysages, d'appui à la mise en place de systèmes d'information climatique et de gestion des risques. Les emprunts sont prioritairement accordés aux pays les moins développés avec des taux d'intérêt et conditions préférentiels (jusque 20 ans). Aujourd'hui, le fonds a approuvé un financement total de 910 millions d'USD pour le développement de 54 projets au niveau mondial. La République du Congo ne figure actuellement pas parmi les pays bénéficiaires. Pour bénéficier du fonds pour le financement des activités REDD+ ayant un double objectif atténuation/adaptation, le pays doit formuler un programme d'actions nationales d'adaptation (qui peut être appuyé avec les financements du PPCR). Une fois ce plan adopté, un cadre

<sup>10</sup><https://www-cif.climateinvestmentfunds.org>

d'investissement pourra être proposé et des projets pourront être élaborés pour accéder aux financements du PPCR.

On note qu'il existe un troisième programme dans le cadre du SCF (Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenus, SREP) mais celui-ci est à destination des pays à faible revenu.

- **L'initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)<sup>11</sup>**

Le CAFI, lancé officiellement en septembre 2015, est un fonds fiduciaire multi-partenaires (incluant notamment la France et la Norvège) hébergé par le Bureau des Fonds multi-partenaires du PNUD et destiné à appuyer le financement de la gestion durable et de la conservation des forêts au Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon et République du Congo.

Le Fonds sera mis en œuvre par le biais des organisations de l'ONU participantes, la Banque mondiale et des agences de coopération internationale. Pour y accéder les pays doivent soumettre un cadre national d'investissement, une lettre d'intention et les documents de programme. Dans ce cadre, le 16 avril 2016, la RDC est le premier pays à signé une lettre d'intention pour un accord de financement de 200 millions d'USD<sup>12</sup>.

Pour la République du Congo, la déclaration conjointe a été signée et la subvention préparatoire a été accordée pour développer le cadre national d'investissement. Les actions qui seront financées et montants qui seront alloués à la République du Congo ne sont pas encore connus.

- b. **Le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)<sup>13</sup>**

Les opérations de prêts et subventions du Groupe de la Banque pour les projets et les programmes sont menées par le biais de trois guichets dont la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement (FAD) qui est le guichet concessionnel de la Banque. En 2015, les montants octroyés par la Banque s'élève à 8,8 milliard d'USD dont 71% par la Banque et 29% par le Fonds.

En 2015, 2,9% des prêts et dons accordés par le groupe ont bénéficié à l'Afrique Centrale dont 50,1 % a été alloué aux opérations multisectorielles, 19,8 % au secteur des communications, 12,3 % au secteur de l'énergie et 9,7 % aux interventions dans le domaine social, tandis que les opérations dans le secteur agricole ont représenté 8,1 % du montant total.

La majorité des projets actuellement cofinancés par la BAD/FAD en République du Congo sont des projets d'appui au climat des affaires et finances publics et d'infrastructures (transport, énergie, eaux et assainissement). En lien direct avec les activités de la stratégie REDD+, le FAD finance le projet d'appui au climat d'investissement et à la gouvernance forestière (PACIGOF) dont le démarrage est prévu en juin 2016. D'un montant total estimé à 38 millions d'USD (50% FAD, 50% gouvernement), le projet vise le renforcement des capacités des institutions d'appui au secteur privé, encouragera les initiatives privées, et améliorera la gouvernance du secteur forestier et de la filière bois dans le pays<sup>14</sup>. En lien direct avec les activités de la stratégie REDD+, le projet vise notamment de renforcer les capacités du MEFDDE (techniques et matérielles), de l'API, d'appuyer la mise en place d'un système de certification forestière nationale (PAFC Congo) et de la stratégie nationale d'industrialisation (BAD, 2015).

#### *Les fonds et initiatives administrés par la BAD*

- **Le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC)<sup>15</sup>**

Lancé en 2008, le FFBC a reçu des contributions de la Norvège, Royaume Unis et du Canada. Le fonds vise à financer des activités de gestion durable et de conservation des forêts du Bassin du Congo. Dans ce cadre le FFBC a lancé deux appels à proposition :

---

<sup>11</sup> [www.cafi.org](http://www.cafi.org)

<sup>12</sup> [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2406:us-200-million-agreement-signed-between-cafi-and-the-drc-set-to-prevent-tree-loss-and-ensure-sustainable-development&catid=98:general&Itemid=749](http://www.unredd.net/index.php?option=com_content&view=article&id=2406:us-200-million-agreement-signed-between-cafi-and-the-drc-set-to-prevent-tree-loss-and-ensure-sustainable-development&catid=98:general&Itemid=749)

<sup>13</sup> [www.afdb.org](http://www.afdb.org)

<sup>14</sup> <http://cbn-group.com/fr/actu.php?idPost=1436273539>

<sup>15</sup> <http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/congo-basin-forest-fund/>

1. Le premier en juillet 2008 a reçu 188 propositions de projets (toutes d'ONG) sur lesquelles 15 ont été retenues pour un financement total de 15 millions d'euros ;
2. Le deuxième en décembre 2009 a reçu 420 propositions (381 d'ONG et 40 de gouvernements) sur lesquelles 25 ont été retenues pour un financement total de 63,2 millions d'euros.

Le troisième appel à proposition n'a pas encore été lancé.

Le FFBC a co-financé le projet d'inventaire forestier multi ressources en vue de l'élaboration du plan d'affectation des terres mis en œuvre par le CNIAC pour un montant total de 2,9 millions d'euros (dont 0,5 millions financés par le gouvernement).

En 2015, la CN-REDD a élaboré un projet de plantations de bois énergie et d'agroforesterie autour des grands centres urbains de 5 ans comportant des composantes d'appui institutionnel et de production de miel. Pour la mise en œuvre de ce projet, le gouvernement de la République du Congo compte solliciter une subvention de 4,3 millions d'euros auprès du FFBC pour un coût total du projet estimé à 5,2 millions d'euros (source : CN REDD).

▪ **Le Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA)**

Créé en avril 2014, le FCCA est un programme administré par la BAD qui vise à appuyer le financement (sous forme de dons) de projets, programmes et activités de préparation aux changements climatiques (adaptation et atténuation). Au 31 décembre 2014, le Fonds avait reçu des contributions à hauteur de 6,2 millions d'USD (FCCA, 2014).

En juillet 2014, la BAD a lancé un appel à projets pour lesquels les montants minimums octroyés sont de 250 000 dollars par projets. Dans ce cadre, 20 projets ont été retenus dont un en République du Congo (FCCA, 2014).

c. La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)<sup>16</sup>

La BDEAC est l'institution de financement du développement de la CEMAC dont les Etats membres sont le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

La BDEAC intervient dans le financement d'investissements relevant des secteurs public et privé et concernant:

- Les infrastructures (énergie, télécommunications, ports, aéroports, chemins de fer, routes, matériels de transport, etc.) ;
- Les industries et agro-industries;
- L'agriculture;
- Les programmes immobiliers, hôtellerie, technologies de l'information.

En 2013, la Banque a consenti sous forme de prêts directs un montant de FCFA 155 600 millions, représentant 94,0 % du volume total des engagements. Ces financements directs sont allés majoritairement (50,8 %) aux infrastructures (routes et assainissement urbain), aux télécommunications (24,1 %), à la diversification de la production industrielle et agroindustrielle (19,7 %) ainsi qu'aux secteurs de l'immobilier et des services (5,5 %).

La répartition des concours entre les instruments mis en œuvre:

- 620 039 millions de FCFA sous forme de prêts et lignes de crédits affectés à 82 projets ou programmes, dont 605 646 millions au titre des prêts directs en faveur de 71 opérations, et 17 542 millions destinés aux refinancements de 3 banques commerciales, d'une société de leasing, de 5 établissements de micro finance et d'un groupement de femmes ;
- 7 783 millions de FCFA au titre d'avances pour 11 études relatives à la réalisation d'opérations d'intégration régionale dont trois études correspondent à des subventions à l'Etat Centrafricain (FCFA 3 412 millions) adossées sur l'Aide Budgétaire Globale (ABG) française, au profit des services sociaux de base ;
- 3 000 millions de FCFA sous forme de contributions non remboursables supportés par une ressource spéciale en faveur d'un projet ;

<sup>16</sup><https://www.bdeac.org/>

- 700 millions de FCFA au titre de 3 opérations de prise de participation au capital de 2 sociétés régionales et de la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) ;
- 15000 millions de FCFA pour deux lettres de garantie aux banques, dont un établissement de micro finance.

En 2014, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a exprimé son souhait de développer un guichet concessionnel au niveau de la BDEAC et une étude de faisabilité a été financée à cet effet par la Banque mondiale (AID)<sup>17</sup>.

La BDEAC intervient aussi aux travers de « programmes spéciaux » comme le projet FINFORTROP de l'AFD en tant que maître d'ouvrage (cf. Encadré 2).

#### *Les fonds et initiatives administrés par la BDEAC*

- **Fonds pour l'Économie Verte en Afrique Centrale (FEVAC)**

Le FEVAC, initié par le secrétariat général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la BDEAC, a pour objectifs :

- sur le plan politique, de permettre la diversification des économies des pays de l'Afrique Centrale, hors secteur pétrolier, avec des activités devant assurer la transition de ces économies vers une économie verte intégrée dans la chaîne de valeur mondiale et,
- sur le plan socio-économique, de financer le développement des petites entreprises déjà impliquées dans les différents secteurs de l'économie verte à forte valeur sociale, tels que la valorisation des déchets et des produits forestiers non ligneux.

Le Fonds n'a aujourd'hui pas encore été lancé.

#### d. Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)<sup>18</sup>

Le FIDA, organisme spécialisé des Nations Unies, est une IFD créée en 1977 avec pour but d'aider les populations rurales pauvres des PED à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, à accroître leurs revenus et à renforcer leur résilience. Dans cet objectif, le FIDA accorde des prêts à faible taux d'intérêt et des dons aux PED afin de financer des programmes et projets novateurs de développement agricole et rural<sup>19</sup>.

Le FIDA est l'une des principales institutions multilatérales qui œuvrent pour l'agriculture en Afrique. Le Fonds compte au total 176 pays membres: des États membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole(OPEP) et de l'OCDE, des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire (FIDA, 2016).

Les principaux appuis apportés concernent l'amélioration des pratiques agricoles, la prise en compte des facteurs climatiques et environnementaux(notamment pour l'adaptation aux changements climatiques), le développement de la finance rurale, la meilleure intégration des femmes et des minorités et le renforcement institutionnel.

Le FIDA a appuyé 1 013 programmes et projets, en partenariat avec 123 gouvernements bénéficiaires et mobilisé environ 25,3 milliards d'USD pour des opérations en faveur du développement rural en apporté une contribution supplémentaire de 17,6 milliards d'USD (FIDA, 2016).

Depuis 1983, le FIDA a cofinancé 8 projets en République du Congo dont 6 sont terminés (dont les 3 PRODER) et 2 sont toujours en cours. Le coût total des projets est estimé à 116,5 millions d'USD pour une participation du FIDA sous forme de prêt de 63,7 millions d'USD.

En 2009, il a été défini un programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) avec le FIDA pour la période 2010-2014. Les objectifs de ce programme étaient (FIDA, 2009) :

<sup>17</sup><http://gabonreview.com/blog/quichet-concessionnel-beac/>

<sup>18</sup>[www.ifad.org](http://www.ifad.org)

<sup>19</sup> A titre d'exemple, au niveau du PADEF, la contribution du FIDA est un prêt à la République du Congo d'un montant de 9.8 millions USD d'une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et assorti d'une commission de service de trois quart de points (0.75%) l'an (FIDA, 2012).

1. L'amélioration des pratiques des petits producteurs dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche,
2. L'amélioration de l'accès aux marchés et des chaînes de valeur ;
3. La promotion de l'organisation des producteurs et de leur participation à l'élaboration des politiques et de la planification locale et nationale.

Le COSOP 2016-2020 n'a pas encore été défini.

Parmi les projets en cours, on compte le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF) pour un montant total de 17,3 millions d'USD financé à 57% par le FIDA et un projet d'appui à la pêche et l'aquaculture de 17,1 millions d'USD.

- [Le Programme d'Adaptation pour les petits exploitants agricoles \(Adaptation for Smallholder Agriculture Programme – ASAP\)<sup>20</sup>](#)

Lancé en 2012, l'ASAP appui les projets de développement rural dans les PED visant l'adaptation aux changements climatiques des petits exploitants agricoles (en lien avec la production agricole, la transformation, le stockage et l'accès aux marchés). Aujourd'hui, le programme a permis de financer 36 projets pour un montant total de 285 millions d'USD touchant environ 6 millions de petits exploitants. La République du Congo ne figure pas à ce jour parmi les bénéficiaires du programme mais du fait que le pays est éligible au FIDA, il l'est également au programme ASAP. La procédure et les garanties pour l'obtention des financements ASAP sont identiques à celles du FIDA.

#### e. Le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (FODI)

Le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI) est une institution financière de développement intergouvernementale fondée en 1976 par les membres de l'OPEP. En 2015, les engagements des membres de l'OPEP pour le FODI se sont élevés à 3 462 millions d'USD. Les prêts du FODI sont concessionnels avec un élément don en général égal ou supérieur à 40 %, des taux d'intérêt variant entre 1 et 3,75 % et une durée de remboursement est entre 20 et 30 ans avec un différé de 4 à 10 ans<sup>21</sup>.

Entre 1976 et 2016, l'OPEP a financé 8 projets de développement au Congo pour un total de 57,5 millions d'USD dont 14,5 millions de cofinancement pour les projets PRODER 2 et PRODER 3<sup>22</sup>.

#### f. Autres

La Banque Arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) gère en partie l'aide au développement des pays arabes et a des activités dans les pays d'Afrique Subsaharienne et notamment au Congo. En République du Congo, le montant des 14 opérations réalisées avec la BDEAC est de 94 millions d'USD entre 1975 et 2015 majoritairement dans le secteur des infrastructures (9% pour un projet de développement de plantations d'hévéas)<sup>23</sup>.

### 1.1.2 La Commission Européenne (CE)<sup>24</sup>

L'Union européenne (UE) gère une partie de l'aide financière totale des pays européens (moins de 20%), via l'office de coopération EuropeAid<sup>25</sup>. Celle-ci est principalement distribuée sous forme de subventions et d'autres mécanismes permettent de combiner prêts et subventions. Elle peut servir à financer des projets spécifiques, soutenir des secteurs particuliers ou être allouée sous forme d'aide budgétaire aux gouvernements bénéficiaires.

Au Congo, il existe deux outils de coopération utilisés avec l'Union Européenne<sup>26</sup> :

<sup>20</sup>[https://www.ifad.org/en/topic/asap/tags/climate\\_change/2782790](https://www.ifad.org/en/topic/asap/tags/climate_change/2782790)

<sup>21</sup>[www.development-finance.org](http://www.development-finance.org)

<sup>22</sup>[www.ofid.org](http://www.ofid.org)

<sup>23</sup>[www.badea.org](http://www.badea.org)

<sup>24</sup><http://ec.europa.eu/europeaid/>

<sup>25</sup><http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/aide-au-developpement/synthese/fonctionnement-de-l-aide-au-developpement-de-l-union-europeenne.html>

<sup>26</sup>[http://eeas.europa.eu/delegations/congo/projects/overview/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/congo/projects/overview/index_fr.htm)

- ii. **Fonds de Développement Européen (FED).** Il est financé directement par les États membres et est dirigé par un comité indépendant.  
Le 10<sup>ème</sup> FED, couvrant initialement la période 2008-2013 a alloué pour le Congo 85 millions d'euros pour majoritairement des activités d'intégration régionale (57 millions d'euros dans le secteur des transports) et la gouvernance (16 millions) dont la gestion durable des ressources naturelles.  
En mars 2015, la République du Congo est entrée dans le 11<sup>ème</sup> FED (2014-2020) avec la signature du Programme Indicatif National. Doté d'une enveloppe de 103 millions d'euros soit, 67 563 milliards de FCFA, le 11<sup>ème</sup> FED servira essentiellement à financer des programmes et des projets dans les domaines de la gouvernance économique et commerciale (20% du budget) dont les activités en lien avec le processus FLEGT et du développement local (75% du budget).
- iii. Un **budget propre** qui peut être alloué par la Commission européenne à des programmes spécifiques de développement. Au Congo, elle a notamment alloué 5,5 millions d'euros pour le soutien à la filière sucre depuis 2007.

Actuellement l'UE a engagé, toute aide confondue, environ 226 millions d'euros soit 148,2 milliards de FCFA au Congo dont 54,5 % pour l'amélioration des infrastructures de transport. Le diagramme ci-dessous présente la répartition de l'aide au Congo en fonction des secteurs en septembre 2010.

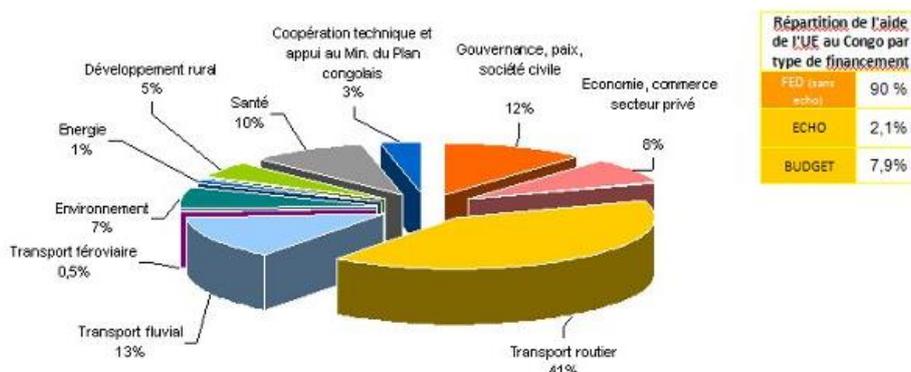


Figure 4: Répartition de l'aide apportée au Congo par l'UE en fonction des thématiques des projets au 6 septembre 2010

Parmi les projets en cours de mise en œuvre et en lien avec les activités de la stratégie nationale REDD+, on peut citer :

- La **facilité UE REDD** hébergée par EFI (European Forest Institute). Avec un montant total d'environ 9,5 millions d'euros sur la période 2011-2017, l'UE REDD appui la mise en œuvre d'initiatives en lien avec l'amélioration de la gouvernance pour l'utilisation des terres dans le cadre du REDD+ principalement au Cameroun, République du Congo, RDC, Côte d'Ivoire, Indonésie et Vietnam.

Projet	Années	Budget (€)
Amélioration de la participation de la société civile et populations autochtones dans le processus REDD+	2011-2015	40 000
Amélioration de l'accès aux informations sur le processus REDD+ et FLEGT	2013-2014	40 000
Mécanisme de partage des bénéfices multiples de la REDD+	2014-2015	300 000

Tableau 2 : Projets mis en œuvre en République du Congo avec la facilité UE REDD (source : [www.euredd.efi.int/roc](http://www.euredd.efi.int/roc))

- La **facilité EU FLEGT** hébergée par EFI. Avec un montant de 45,7 millions d'euros sur la période 2006-2018, la facilité est financée majoritairement par l'UE (56%), le DFIF (20%), le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (11%) et le SIDA (8%) pour 18 pays bénéficiaires. Les fonctions de la facilité sont de : (1) appuyer le partage d'information, le renforcement des capacités et la collaboration sur le processus FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*) au niveau régional, (2) informer sur les plans d'action FLEGT et les accords de partenariats volontaires, (3) appuyer le dialogue national, (4) apporter un appui technique sur les aspects en lien avec les accords de partenariat volontaires (APV) et le développement du cadre de vérification de la légalité au niveau national.

En lien avec le processus FLEGT, l'UE a notamment appuyé le financement du projet d'étude des coûts du système de vérification de la légalité (SVL) au Congo en 2012-2013, le projet de mise en place d'observateur indépendant (OI-FLEG), l'élaboration et validation nationale du manuel de procédures pour l'obtention des documents vérificateurs de la grille de légalité FLEGT, le projet d'audit indépendant, etc.

Aujourd'hui, l'UE cofinance avec la République du Congo le projet de Système Informatique de Vérification de la légalité des bois et produits dérivés au Congo (SIVL). Dans le cadre de ce projet, lancé le 8 juillet 2015, 1,7 millions d'euros sont financés par l'UE pour le développement du SIVL. Dans un deuxième temps, le gouvernement du Congo financera le déploiement au niveau national du logiciel<sup>27</sup>.

On remarque l'Union Européenne a créé en 2007 l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) qui a notamment pour but d'apporter un appui technique et financier aux pays et régions dans le domaine des changements climatiques. Cependant les pays éligibles sont les Pays les Moins Avancés (PMA) et les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) dont la République du Congo ne fait pas partie<sup>28</sup>.

### 1.1.3 Les mécanismes financiers de la CDB et de la CCNUCC

#### a. Le Fonds Vert Climat (FVC)<sup>29</sup>

Le FVC est un mécanisme financier mis en place dans le cadre de la CCNUCC en 2010 destiné à financer des projets d'atténuation (50% des financements) et d'adaptation (50%) aux changements climatiques. En 2014, le fonds a réuni 10 milliard d'USD pour un total d'engagements annoncé de 10,3 milliard d'USD sur la période 2015-2018.

Lors de négociations, les pays développés ont annoncé une mobilisation de 100 milliards d'USD par an pour la lutte contre les changements climatiques et qu'une majeure partie de ces fonds seront attribués au FVC.

Le FVC a identifié 5 programmes d'investissements prioritaires :

1. La production et l'accès à l'énergie ;
2. La croissance urbaine compatible avec les changements climatiques ;
3. L'agriculture bas carbone et résiliente aux changements climatiques ;
4. Le renforcement de la finance pour les forêts et les changements climatiques ;
5. L'amélioration de la résilience des PIED.

Pour accéder aux financements, il est nécessaire que le pays dispose d'une autorité nationale désignée (ou point focal) spécifique au FVC en charge d'approuver les candidatures des entités opérationnelles nationales ou régionales et d'approuver les projets et programmes proposés par les entités accréditées.

Aujourd'hui 8 projets ont été retenus par le Fonds pour un financement total de 168 millions dollars dont 3 en Afrique, 3 en Asie et 2 en Amérique Latine comprenant notamment la création d'un fonds d'appui aux PME dédiés à l'énergie verte en Afrique de l'Est<sup>30</sup>.

Actuellement, en République du Congo, il a été obtenu un financement de 300 000 dollars pour opérationnaliser la structure nationale en charge du FVC. L'approche retenue pour la mise en place et l'opérationnalisation de ce fonds consiste actuellement à :

1. Identifier les besoins en renforcement des capacités du point focal ;
2. Définir et mettre en place le cadre stratégique national d'interaction avec le fonds ;
3. Recruter et mettre en place une cellule de gestion en appui au point focal pour l'élaboration, l'appui technique et le suivi du projet.

#### b. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)<sup>31</sup>

<sup>27</sup><http://apvflegtcongo.info/index.php/actualite/113-mise-en-oeuvre-de-l-apv-flegt-lancement-des-activites-du-projet-systeme-informatique-de-verification-de-la-legalite-des-bois-et-produits-derives-en-republique-du-congo>

<sup>28</sup><http://www.gcca.eu/fr/a-propos-de-lamcc/quest-ce-que-lamccamcc>

<sup>29</sup><http://www.greenclimate.fund/>

<sup>30</sup><http://www.cop21.gouv.fr/les-huit-premiers-projets-finances-par-le-fonds-vert-pour-le-climat/>

Le FEM, mécanisme financier international, a été établi en 1992 à la suite du sommet mondial de la Terre à Rio avec pour objectif de s'attaquer aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale tout en encourageant un développement durable au niveau national. Avec 172 pays membres, le FEM a financé depuis 1992 environ 4 000 projets pour un montant de 14,5 millions d'USD sous forme de dons et a mobiliser 75,4 milliards d'USD de financements additionnels.

Le FEM dispose de 18 partenaires opérationnels agréés dont le groupe Banque Mondiale, le FIDA, la BAD, Conservation International, le *World Wildlife Fund* (WWF), le PNUE, le PNUD, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la *Food and Agriculture Organization* (FAO).

Concernant plus particulièrement la République du Congo, 15 projets nationaux et 21 projets régionaux et globaux ont été approuvés par le FEM pour un montant total de, respectivement, 19,4 et 182 millions d'USD de dons.

En 2008, le FEM a approuvé la mise en œuvre d'un programme stratégique pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo (CBSP) porté par la Banque Mondiale avec le PNUE, PNUD, FAO et la BAD. Le programme était destiné à financer des initiatives régionales et nationales dans les 6 pays du Bassin du Congo pour un montant total de 200,7 millions d'USD dont 54,7 de participation du FEM. Parmi les activités du CBSP, on peut citer le projet de gestion des mangroves, zones humides et écosystèmes forestiers au Congo (0,4 millions d'USD), de financement durable du système d'aires protégées du Bassin du Congo (58,8 millions), de gestion de la faune et de la viande de brousse dans le Bassin du Congo (10,2 millions), de renforcement des capacités institutionnelles sur le REDD+ (26,2 millions), de gestion durable des ressources en bois (9,3 millions) et de renforcement des capacités sur la gestion durable des forêts du Bassin du Congo (1,9 millions).

En plus du programme de gestion forestière durable dans le Bassin du Congo et en lien direct avec les activités de la stratégie REDD+, on peut citer les projets suivants :

Portée	Projet	Agence d'implantation	Dons FEM (millions USD)	Cofinancement (millions USD)	Statut
Nationale	Projet de conservation et gestion des aires protégées	Banque Mondiale	10	3,8	Terminé
Nationale	Electrification rural – mini réseau de distribution d'énergie hydraulique	PNUD	1,9	13,5	Approuvé
Nationale	Appui à la création du complexe de KonkouatiDimonika	PNUE	2,9	15	Approuvé
Régional (Gabon, Cameroun, Congo)	Gestion de la zone transfrontalière Minkebe-Odzala-Dja	PNUD	20,8	33,8	En cours

Tableau 3: Projets cofinancés par le FEM en République du Congo et dans la région (source : site du FEM)

Selon le rapport de progression annuel REDD+ 2014-2015, le FEM doit également accorder un financement de 6 millions d'USD pour la mise en œuvre des activités du programme de Réduction d'émissions du Nord Congo<sup>32</sup>.

Dans le cadre du FEM, deux fonds climatiques spéciaux ont été mis en place à savoir le Fonds Spécial pour le Changement Climatique (*Special Climate Change Fund*– SCCF) accessible à tous les pays non annexes 1 du protocole de Kyoto et le Fonds pour les pays les moins avancés (*Least Developed Countries Fund* - LDCF).

- **Fonds Spécial pour le Changement Climatique (SCCF)**

Opérationnel depuis 2002, le SCCF vise à appuyer le financement de projets en lien avec l'adaptation et les transferts de technologies dans les PED en priorité mais également l'atténuation (dans les secteurs de l'énergie, transport, industrie, déchets, agriculture et forêt) et la diversification économique. Aujourd'hui, le SCCF a approuvé 54 projets nationaux et 12 projets régionaux et globaux pour une participation totale de, respectivement, 208 et 69 millions d'USD. Le République du Congo ne figure

<sup>31</sup><https://www.thegef.org/>

<sup>32</sup>[https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2015/August/FCPF\\_August2015\\_RoC.pdf](https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2015/August/FCPF_August2015_RoC.pdf)

pas aujourd'hui au niveau des bénéficiaires de ce fonds aussi bien dans le cadre de projets nationaux que régionaux. Pour en bénéficier, les procédures pour le financement des projets sont similaires à celles du FEM et la demande doit être réalisée par le biais d'une entité accréditée pour l'accès aux financements du FEM avec l'approbation de l'autorité nationale désignée.

### c. Le Fonds d'Adaptation (AF)<sup>33</sup>

Etabli dans le cadre du protocole de Kyoto, le Fonds d'Adaptation vise le financement de projets et programmes permettant de réduire la vulnérabilité des communautés aux changements climatiques dans les PED. Les secteurs visés sont l'agriculture, la gestion des zones côtières, la réduction des risques liées aux catastrophes, la sécurité alimentaire, le développement rural, la gestion de l'eau et les projets multisectoriels. Depuis 2010 le fonds a engagé 338,5 millions d'USD dans 61 pays à raison de 0,6 à 10 millions d'USD par projet.

La République du Congo ne bénéficie pas actuellement de ce fonds. Pour accéder aux financements, en analogie au FEM et au FVC, il est nécessaire que le pays dispose d'une autorité nationale désignée spécifique au fonds en charge d'approuver les candidatures des entités d'implémentations nationales ou régionales et/ou d'approuver les projets et programmes proposés par les entités accréditées. Les entités d'implémentations pourront dès lors soumettre des propositions de projets au fonds d'adaptation.

#### Encadré 1: Les appuis des agences des Nations Unies

Les agences des Nations Unies telles que le PNUE, le PNUD ou la FAO n'ont pas pour mandat d'apporter un appui financier aux projets de développement. Par contre, elles peuvent être gestionnaires de fonds attribués aux pays et aux régions pour la mise en œuvre des projets en tant que partenaires opérationnels comme c'est le cas du FEM.

Financées par le biais de l'APD multilatérale, ces agences fournissent également des assistances techniques aux gouvernements des programmes et projets de développement. En mars 2015, dans le cadre du programme ONU REDD, il a été mobilisé 4 millions d'USD pour faciliter le processus de préparation à la REDD+ de la République du Congo (CN REDD, 2015).

## 1.2 Les financements bilatéraux

Le graphique ci-dessous, élaboré à partir des statistiques 2014 de l'OCDE, reprend les montants versés bilatéralement au titre de l'APD à l'Afrique Subsaharienne pour les principaux donateurs (versements supérieurs à 2% du montant total).

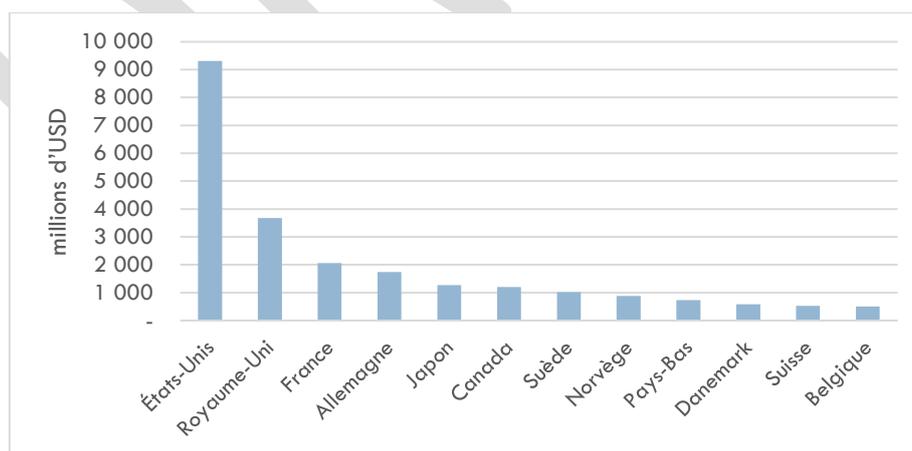


Figure 5: Ventilation par donneur des versements bilatéraux nets d'APD des pays de l'OCDE en faveur de l'Afrique subsaharienne en 2014

Parmi les autres pays non membre de l'OCDE, les pays arabes et notamment l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis contribuent également de manière importante à l'APD avec en 2013

<sup>33</sup><https://www.adaptation-fund.org/>

respectivement 13 634 et 4 892 millions d'USD<sup>34</sup>. En 2014, l'APD des pays arabe représente 13% de l'APD distribuée dans le monde entier (Trogoff, 2014). Cependant cette APD est majoritairement distribuée au niveau des pays arabes de la région et la partie des financements adressée à l'Afrique et à l'Asie est principalement à destination des pays majoritairement musulmans tels que le Soudan, la Somalie, la Mauritanie, le Pakistan ou encore les Philippines (Trogoff, 2014).

Dans le cadre de cette partie du plan d'investissement on s'intéresse principalement aux appuis bilatéraux issus des pays de l'OCDE qui contribuent majoritairement à l'APD en Afrique Sub-saharienne et/ou qui ont des accords de programmes bilatéraux spécifiques avec la République du Congo. A ces pays s'ajoute la Chine qui est un des partenaires commerciaux principaux de la République du Congo.

### 1.2.1 La France

#### *L'Agence Française de Développement (AFD)<sup>35</sup>*

L'AFD est une institution financière publique qui met en œuvre de la politique d'aide publique au développement de la France. En 2015, l'AFD engagé 8,3 milliards d'euros dans les PED dont 2,8 milliards d'euros qui ont financés des projets de développement ayant également un impact positif sur le climat. L'Afrique subsaharienne est la zone d'intervention prioritaire de la politique publique française de développement. En 2015, l'AFD y a investi 3,1 milliards d'euros, soit 38% du total de ses financements.

La République du Congo figure parmi les pays de la zone de solidarité prioritaire de la France et bénéficie ainsi des concours financiers de la France. Selon le rapport d'activité annuel de l'AFD, en 2014, le pays a reçu de la part de la France 134 millions d'euros en prêts et participations.

Les financements et l'accompagnement de projets par l'AFD au Congo se concentrent sur trois axes d'intervention : les services publics de base et infrastructures, le développement humain et la forêt-environnement-agriculture. Quatre outils de financements sont employés par l'AFD au Congo :

i. Les contrats désendettement-développement (C2D)

Dans le cadre du premier C2D signé en 2010, un montant de 80 millions d'euros a été engagé dans les secteurs de l'infrastructure et de l'assainissement. Dans le cadre du deuxième couvrant la période 2015-2019, pour un montant de 149 millions, seront financés des projets d'infrastructures et sociaux ainsi que un appui à la formation professionnelle aux secteurs de l'énergie et du bois (16 millions) et à l'agroforesterie (14 millions). Un fonds d'étude pour le renforcement des capacités (FERN) sera également mis en place (8 millions d'euros).

ii. Les subventions

Les subventions accordées par la France ont notamment permis de financer le projet d'appui à la gestion durable des forêts (PAGEF), le projet d'appui à la refondation du système de la formation professionnelle ou le projet d'appui au développement des ressources humaines du secteur de la santé. Aujourd'hui, la République du Congo faisant partie des pays à revenus intermédiaires, il ne bénéficie plus des subventions accordées par l'AFD.

iii. Les prêts (concessionnels et non concessionnels)

Ces prêts ont notamment été employés pour les grands projets d'infrastructure, distribution d'eau potable, drainage pluvial et électricité.

iv. Les garanties

A travers le mécanisme ARIZ, l'AFD peut octroyer sa garantie pour des opérations visant à favoriser la mobilisation des ressources locales. Au Congo, l'AFD a mis en place une garantie de portefeuille auprès de la BCI et des garanties individuelles.

Dans le domaine Forêt-environnement, l'AFD a financé:

- De 2007 à 2014, l'AFD a octroyé une subvention de 5 millions d'euros pour le PAGEF visant à appuyer l'aménagement des sociétés forestières du sud congo.
- En 2014-2015, l'AFD a financé le projet de révision du code forestier. Les décrets et textes d'applications du code seront financés par le projet PFDE de la Banque Mondiale.

<sup>34</sup><https://data.oecd.org/fr/oda/apd-nette.htm>

<sup>35</sup><http://www.afd.fr>

Dans le cadre du financement C2D, deux projets sont actuellement en cours de discussion à savoir (source : AFD) :

- Un projet forestier dans le Nord du pays avec une composante biodiversité (connectivité des aires protégées et des concessions), une composante d'accompagnement au développement des fonds de développement locaux (incluant notamment des plantations de cacaoyères dans les séries de développement communautaire), une composante d'appui de l'aménagement forestier aux concessions non aménagées. Le projet aura un coût d'environ 7,5 millions d'euros dont 1,5 millions proviendront du FFEM.
- Un projet agricole incluant l'appui à l'agriculture vivrière en périphérie dans grands centres urbains (pour 3 millions d'euros) et d'appui à la filière cacao dans le Nord du pays (6 millions d'euros).

L'AFD envisage également le financement de projets de plantations bois-énergie.

Au Congo, l'AFD cofinance sept partenariats avec des ONG internationales, notamment dans le domaine du développement local, le renforcement des capacités de la société civile nationale et l'amélioration des conditions de vie des populations locales visant à diminuer les risques sanitaires.

Au niveau régional, l'AFD finance également des projets comme le projet FINFORTROP, le projet de suivi satellitaire des forêts, etc. et apporte un appui la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

#### *PROPARCO<sup>36</sup>*

Filiale de l'AFD dédiée au secteur privé créée en 1977, Proparco intervient dans le financement et l'accompagnement de projets d'entreprises et d'institutions financières dans les pays en développement et émergents (de la PME au groupe bancaire régional et dans l'établissement de microfinance).

L'action de Proparco se concentre sur huit secteurs: les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agriculture et l'agro-industrie, les banques et marchés financiers, le climat, la santé, l'éducation, la microfinance et les fonds d'investissement.

L'Afrique Sub saharienne représente 50% de l'activité annuelle de Proparco (1,5 milliard d'euros de portefeuille). Conformément à l'engagement prononcé par le Président de la République fin 2013, sur la période 2014-2019, Proparco mobilisera au minimum 3,7 milliards d'euros d'investissements en Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, la Proparco ne dispose pas de projet en République du Congo (uniquement au Cameroun pour la région du Bassin du Congo).

#### *Les fonds et initiatives*

- *Le Fonds Français Mondial pour l'Environnement (FFEM)<sup>37</sup>*

Créé en 1994, le FFEM, fonds public bilatéral, est un instrument financier de la politique française de coopération et de développement, dédié à la protection de l'environnement et au développement durable. Son pilotage est assuré par l'AFD et cinq ministères (économie et finances, affaires étrangères, développement durable, recherche, agriculture). L'AFD est chargée du secrétariat et de la gestion financière.

De manière générale, le fonds apporte un complément de financement entre 0,5 et 1,5 millions d'euros aux projets de développement portés par les membres du comité de pilotage qui ont un impact significatif et durable sur les grands enjeux de l'environnement mondial (biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des terres incluant la désertification et la déforestation, polluants organiques persistants et couche d'ozone).

De plus, en 2006, le fonds a mis en place le programme de petites initiatives (PPI) en Afrique de l'Ouest et Centrale qui a pour objectif de soutenir les organisations de la société civile des pays africains actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, à

<sup>36</sup><http://www.proparco.fr/>

<sup>37</sup><http://www.ffem.fr/>

travers le financement de projets de petite taille. Chaque année 15 à 18 projets sont cofinancés par le FFEM à hauteur de 50 000 euros maximum chacun.

- **InteractClimate Change Facility (ICCF)**

En 2011, l'AFD, la Banque européenne d'investissement (BEI), PROPARCO et 10 autres institutions européennes de financement du développement ont mis en place l'ICCF visant au cofinancement de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique portés par le secteur privé dans les pays en développement et émergents.

Sur la période 2012-2014, l'ICCF a engagé 269 millions d'euros sur 15 projets « climat ». L'éolien représente près de la moitié des projets financés par l'ICCF, suivi par l'efficacité énergétique, l'énergie solaire, la géothermie et l'hydro-électricité. Ils se répartissent à parts sensiblement égales entre l'Asie et l'Afrique.

Depuis sa création, l'ICCF a collecté 461 millions d'euros<sup>38</sup>.

## 1.2.2 L'Allemagne

La République du Congo n'a pas d'accord de coopération bilatérale avec l'Allemagne mais elle bénéficie de financements à travers des programmes d'appuis régionaux.

L'appui de l'Allemagne au développement des pays du Bassin du Congo passe par plusieurs ministères à savoir :

- le ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL) qui a notamment financé le projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » dans les pays du Bassin du Congo ;
- le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la sûreté nucléaire (BMU) qui finance notamment l'Initiative Climat Internationale (IKI) ;
- le ministère fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et ses organismes d'exécutions.

### *Le ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ)<sup>39</sup>*

Le BMZ contracte des organismes d'exécution pour la réalisation concrète des projets et programmes de développement du gouvernement allemand. Il s'agit de :

- la KfW Entwicklungsbank (Banque de développement) et de l'agence allemande d'investissement et de développement (DEG), filière de la KfW d'appui au secteur privé pour la coopération financière ;
- la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) pour la coopération technique.

La République du Congo bénéficie actuellement des appuis régionaux de la BMZ notamment au travers de le projet d'appui GIZ à la COMIFAC comprenant notamment un appui à la Fondation pour le Tri-national de la Sangha (FTNS, cf. partie 1.3) et la mise en œuvre du programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts dans le Bassin du Congo (PPECF).

Démarré en 2012 pour une durée de 4 ans, le programme PPECF finance des projets d'appui aux gouvernements, secteur privé et société civile pour l'accès et le maintien de la certification FSC et PAFC dans les pays du Bassin du Congo. Il a été financé par la KfW à hauteur de 6,5 milliards de FCFA et la coordination de la mise en œuvre est assurée par la COMIFAC<sup>40</sup>.

On note que dans le cadre de ses activités, outre la certification forestière, la BMZ a également appuyé la promotion de la certification de la production d'huile de palme durable en Afrique.

---

<sup>38</sup>[http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/ELEMENTS\\_COMMUNS/PROPARCO/Nos\\_activites/Climat/Multipays\\_ICCF\\_Proparco-FR.pdf](http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/ELEMENTS_COMMUNS/PROPARCO/Nos_activites/Climat/Multipays_ICCF_Proparco-FR.pdf)

<sup>39</sup><http://www.bmz.de/>

<sup>40</sup><http://www.comifac.org>

### L'agence allemande d'investissement et de développement (DEG)<sup>41</sup>

La DEG est une filiale de la KfW qui appuie les entreprises privées qui investissent dans les pays en voie de développement et émergent. En 2015, la DEG a investi plus de 1 milliard d'euros dont 284 en Afrique Sub-saharienne et dispose d'un portefeuille d'investissement d'environ 8 milliards d'USD. Aujourd'hui, la DEG figure parmi les plus grandes institutions de financement du développement dans le monde.

### Les fonds et initiatives

#### ▪ Initiative Climat Internationale (IKI)<sup>42</sup>

Créé en 2008 par le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la sûreté nucléaire (BMU), l'IKI finance des projets dans les domaines de l'atténuation des émissions de GES, l'adaptation, le REDD+ et la conservation de la biodiversité.

Depuis 2008, l'IKI a permis de financer 500 projets pour un montant total de 1,7 milliard d'euros. En 2014, le montant total investi sur l'année était de 319 millions d'euros.

La République du Congo ne fait actuellement pas partie des bénéficiaires du fonds. Pour bénéficier du fonds, il est nécessaire de présenter un document initial de projet selon le modèle adopté par le fonds lors d'appels à propositions. Si le projet est présélectionné, une deuxième étape est de soumission d'une proposition de projet plus détaillée est alors réalisée pour la sélection finale des projets.

#### ▪ REDD early movers (REM)

Le programme REDD early mover (2012-2019) est un fonds multilatéral (Allemagne, Norvège) qui vise à réaliser des paiements aux résultats des initiatives REDD+ pour les pays ayant déjà démarré leurs activités sur le terrain.

Depuis 2012, le programme supporte une activité de déforestation évitée dans l'Etat d'Acre au Brésil. En 2014, la Colombie et l'Equateur sont devenus bénéficiaires du programme pour la période 2015-2017. Sur cette période, le programme achètera les réductions d'émissions des deux pays à hauteur de 5 dollars par tonne de CO<sub>2</sub> équivalent pour un montant total maximum de 32,5 millions d'USD par pays<sup>43</sup>.

Pour bénéficier de ce fonds, la procédure est similaire au Fonds Carbone du FCPF et nécessite l'approbation des documents de projets juridictionnels ou nationaux incluant l'ensemble des éléments relatifs au niveau de référence, aux réductions d'émissions attendues, au système de suivi, reportage et vérification, au respect des garanties sociales et environnementales, au partage des bénéfices et etc.

#### ▪ NAMA facility<sup>44</sup>

Fonds multi-bilatéral créé par l'Allemagne et le Royaume Uni en 2013, la Facilité NAMA aujourd'hui regroupe de multiples donateurs dont l'UE et le Danemark pour un montant des contributions totales s'élevant à 215 millions d'euros. Les financements visent à appuyer les pays en voie de développement et émergent dans la mise en place de mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (NAMAs).

La République du Congo ne fait actuellement pas partie des bénéficiaires du fonds. Pour bénéficier de ce fonds, la Facilité NAMA organise des appels à propositions. Aujourd'hui 3 ont été réalisés et 12 programmes sont en phase d'implantation et de mise en œuvre dans 11 pays (pour environ 45 propositions de projets réalisées par appel). Les projets sont financés à hauteur de 5 à 20 millions d'euros par projet et doivent être soumis soit par le gouvernement, des organisations intergouvernementales ou par des organisations d'exécutions dites qualifiées. Pour être considérés, les projets doivent associer une organisation d'exécutions répondant aux critères de qualifications du fonds (légalité, expérience dans la gestion de financements de l'APD, absence de conflits d'intérêts, etc.) et satisfaire des critères d'ambition et de faisabilité.

<sup>41</sup><https://www.deginvest.de/International-financing/DEG/Die-DEG>

<sup>42</sup><https://www.international-climate-initiative.com/>

<sup>43</sup><http://www.ecosystemmarketplace.com/articles/redd-early-movers-program-expands-ecuador-colombia/>

<sup>44</sup><http://www.nama-facility.org>

#### ▪ Global Climate Partnership Fund (GCPF)<sup>45</sup>

Le GCPF est un fonds multi bilatéral créé par l'Allemagne et l'Autriche qui appuie le financement (soit directement soit via une institution financière) de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Les projets éligibles sont, pour l'efficacité énergétique, les projets qui réduisent d'au minimum 20% des émissions de GES (dans le bâtiment, l'industrie et les procédés) et, pour l'énergie renouvelable, les projets de petite et moyenne échelle employant l'énergie solaire, le mini hydroélectrique, les parcs éoliens ou encore la biomasse.

A la fin 2014, le fonds a permis le financement de 15 projets dans 12 pays pour un montant total de 230,2 millions d'euros (dont 43 millions en 2014).

La République du Congo ne fait actuellement pas partie des bénéficiaires du fonds mais elle fait partie des pays ciblés par celui-ci. Pour bénéficier du fonds, les institutions financières ou les porteurs de projets doivent soumettre les documents de projet au fonds (incluant le plan de financement et les études de risques).

### 1.2.3 Les Etats-Unis

*Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development–USAID)<sup>46</sup>*

Les Etats-Unis contribuent majoritairement à l'APD notamment au travers de l'USAID chargée du développement économique et de l'assistance humanitaire dans le monde.

Il n'existe pas de programme d'aide bilatérale entre la République du Congo et les Etats-Unis. Outre l'APD dispensée par les institutions multilatérales et l'aide d'urgence humanitaire, la contribution des Etats-Unis à la coopération au développement avec le Congo est réalisée au travers du programme régional de l'Afrique Centrale pour l'environnement (CARPE) et de son soutien au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

*Société de promotion des investissements privés à l'étranger (Overseas Private Investment Cooperation - OPIC)<sup>47</sup>*

L'OPIC a été fondée en 1971 par le Gouvernement des Etats-Unis en tant qu'agence de développement. Son soutien en matière de financement et d'assurance aide les entreprises américaines à investir à l'étranger et favorise le développement économique dans plus de 150 pays en développement et marchés émergents dans le monde entier notamment en République du Congo (existence d'un agrément bilatéral entre les deux parties). En 35 ans, l'OPIC a soutenu 177 milliards d'USD d'investissements notamment dans les domaines des ressources renouvelables, de l'appui aux PME et de l'énergie en Afrique.

*Les fonds et initiatives*

#### ▪ Global Climate Change Initiative (GCCCI)<sup>48</sup>

L'initiative GCCCI est construite autour de 3 piliers chacun subdivisés en programmes nationaux et régionaux et avec un programme d'action globale :

- Adaptation avec 6 programmes ;
- Energies propres avec 5 programmes ;
- Paysages durables avec 4 programmes.

Depuis 2010, le GCCCI finance les projets pour un montant total d'environ 350 millions d'USD par an. En 2015, la répartition était de pour 139 millions d'USD pour l'adaptation, 109 pour les énergies propres et 100 pour les paysages durables.

La République du Congo est bénéficiaire de ces financements au travers du CARPE relevant du pilier « paysages durables ».

<sup>45</sup><http://gcpf.lu/>

<sup>46</sup><https://www.usaid.gov/>

<sup>47</sup>[www.opic.gov](http://www.opic.gov)

<sup>48</sup><https://www.usaid.gov/climate/program-profiles>

Démarré en 1997, le CARPE<sup>49</sup> est une initiative régionale initialement prévue sur 20 ans divisée en trois phases stratégiques :

- La phase I (1997-2003) a permis de collecter l'information sur les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et de construire les capacités en ressources humaines régionales et institutionnelles ;
  - La phase II (2003-2012) s'est concentrée sur l'appui de la gestion durable des ressources naturelles sur le terrain, l'amélioration de la gouvernance environnementale et le renforcement de la capacité de surveillance des ressources naturelles en Afrique centrale. Dans ce cadre et pour appuyer les objectifs du PFBC, le gouvernement américain a engagé 15 millions d'USD/an entre 2003 et 2012 auxquels s'ajoute un financement équivalent de la part de ses partenaires.
  - La phase III (2012-2020) se focalise sur la gestion durable de la forêt et de la biodiversité sur certains paysages prédéfinis, l'appui institutionnel dans le cadre de la gestion des écosystèmes forestiers et de la biodiversité et le renforcement des capacités pour le suivi de la couverture forestière, des émissions de GES et de la biodiversité. Le projet prévoit notamment le renforcement des capacités de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP), le CNIAP et la CN REDD.
- La phase III a démarré en se focalisant principalement sur la zone Congo-Brazzaville et RDC. Les paysages concernés par le programme en République du Congo sont la Sangha Trinationale, le paysage Léconi-Batéké-Léfini et la Lac Télé/Lac Tumba. La Norvège avec l'USAID contribueront au financement de la phase III.

A terme, il est prévu que deux nouvelles initiatives succèdent au CARPE : le projet de conservation des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale (CAFEC) qui se focaliseront sur la gestion des activités dans les paysages forestiers identifiées dans le cadre du CARPE et le projet de suivi environnemental et d'appui institutionnel (EMAPS) pour les renforcement des capacités des institutions publics et privées dans la sous-région en terme de gestion des forêts, de la biodiversité et des changements climatiques.

On note que dans le cadre du pilier « énergie propre », le GCCI finance un programme « Énergie pour l'Afrique » qui vise à financer les projets de production d'énergie renouvelable tels que l'hydroélectricité, les éoliennes, le solaire ou encore le géothermal dans le pays d'Afrique Sub-saharienne.

## 1.2.4 Le Royaume-Uni

*Département du Développement International (DFID)<sup>50</sup>*

Au Royaume Uni, le département exécutif du gouvernement responsable de la majorité de l'aide humanitaire et de l'APD au niveau international est le DFID. L'APD bilatérale, d'un montant total d'environ 6,8 milliards de livres sterling en 2014 (soit 9,9 milliards d'USD), est allouée au travers de ses programmes bilatéraux dans 28 pays prioritaires et de programmes de développement régionaux (DFID, 2015).

La République du Congo ne fait pas partie des pays prioritaires du DFID. Selon le rapport annuel du DFID 2014-2015, son appui passe généralement par les agences multilatérales et, de manière plus sporadique, par des circuits bilatéraux (cf. Tableau 4)

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>APD bilatérale nette</b>	0	50,988	0	50	0
<b>APD multilatérale nette</b>	3,246	6,429	6,128	5,569	7,158

**Tableau 4: APD nette versée par le Royaume Uni à la République du Congo entre 2009 et 2013 (millions de livres sterling) (source : DFID, 2015)**

Dans le Bassin du Congo et avec l'UE, le DFID finance des activités en lien avec la mise en œuvre du FLEGT. Le tableau ci-dessous reprend les projets appuyés en totalité ou partiellement par le DFID dans ce domaine.

<sup>49</sup><http://carpe.umd.edu/>

<sup>50</sup>[www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development](http://www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development)

Projet	Période	Budget (milliers €)	Sources de financement
<b>Implantation du FLEGT : Promotion de la bonne gouvernance dans le secteur forestier (10 pays bénéficiaires)</b>	2011-2015	3,2	DFID : 100%
<b>Facilité EU FLEGT (18 pays)</b>	2006-2018	45,7	UE : 56% DFID : 20% MFA: 11% SIDA : 8%
<b>Outils d'implantation de la gouvernance forestière (TIFG) (5 pays)</b>	2014-2015	316	DFID : 100%
<b>Appui à la mise en œuvre d'une Observation Indépendante de la mise en application des lois forestières en Afrique (République Démocratique du Congo, Congo et Côte d'Ivoire)</b>	2014-2015	302,6	DFID 100%
<b>Renforcement des capacités dans le Bassin du Congo et implantation d'un auditeur indépendant FLEG en République du Congo</b>	2006-2010	2 128	DEVCO : 77% DFID: 23%
<b>Driving illegality from forest risk commodities (multi pays)</b>	2016-2017	2168,8	DFID: 100%
<b>Amélioration de l'implication des petites et moyennes entreprises/industries à capitaux congolais dans la mise en œuvre de l'APV à travers un renforcement de capacités</b>	2014-2015	75,5	DFID : 100%
<b>Consolidation de la plateforme de suivi en ligne des indicateurs de légalité APV-FLEGT au Congo</b>	2014-2015	102,1	DFID 100%
<b>Progress with Improving Forest Governance and Tackling Illegal Logging</b>	2011-2015	2550	DFID 100%

**Tableau 5: Initiatives FLEGT financées et co-financées par le DFID en République du Congo et au niveau régional (source: facilité UE FLEGT)**

En 2015, un projet d'appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo a démarré pour une durée de 3 ans. Il comporte quatre composantes. La première composante vise à appuyer techniquement l'ensemble des sociétés d'exploitation forestière partenaires du projet à être en mesure de répondre durablement aux exigences des critères et indicateurs des grilles de la légalité forestière au Congo. La deuxième composante a pour objectif de finaliser le processus de révision de la législation forestière afin de rendre applicable l'APV-FLEGT UE-Congo par sa traduction en termes juridiques dans les lois, codes et décrets d'application concernés. La troisième composante est axée sur le renforcement des capacités techniques et matérielles de l'administration forestière afin de lui permettre de mettre en œuvre ses responsabilités définies dans l'APV suscitée, notamment les contrôles de la légalité et traçabilité des bois et produits dérivés de bois issus de ses forêts. La quatrième composante soutient, quant à elle, le rôle et l'implication croissante de la société civile dans l'observation indépendante de l'exploitation forestière et de mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Il est financé par le DFID à hauteur de 4 millions 275 mille livres (environ 5,5 millions d'euros) délégués à la gestion de l'AFD<sup>51</sup>.

#### *La Commonwealth Development Corporation (CDC)<sup>52</sup>*

Détenue en intégralité par le gouvernement du Royaume-Uni, la CDC est une institution financière de développement qui appuie les entreprises en Afrique et en Asie du Sud exclusivement. Son portefeuille d'investissement est évalué à 3,4 milliards de livres sterling fin 2014, les investissements en Afrique en 2014 sont évalués à 102,8 millions d'USD.

#### *Les fonds et initiatives*

<sup>51</sup><http://www.apvflegtcongo.info/index.php/actualite/117-projet-appui-a-la-mise-en-oeuvre-de-l-apv-flegt-en-republique-du-congo-signature-du-contrat-entre-le-mefdd-et-le-consortium-frmi-atibt-pour-la-fourniture-de-l-assistance-technique-principale>

<sup>52</sup><http://www.cdccgroup.com/>

Le Royaume-Uni a mis en place avec l'Allemagne, les Fonds REM et NAMA facility (cf. partie 1.2.2). A ces fonds s'ajoute :

- **Fonds international pour le climat (International Climate Fund- ICF)**

Devenu opérationnel en 2011, l'ICF vise à financer les activités d'adaptation (50%), de développement bas carbone (30%) et forestières (20%) dans les pays en développement à partir de dons et de financements concessionnels. Les montants engagés dans le fonds issus de l'APD du Royaume-Uni totalisent 3,68 milliards de livres sterling auxquels s'ajouteront 5,8 milliards entre 2016 et 2021 selon l'annonce officielle du premier ministre<sup>53</sup>.

Les fonds ICF transitent généralement au travers des programmes administrés par des organisations multilatérales et, dans une moindre mesure, au travers d'initiatives spécifiques aux pays.

Il n'existe aujourd'hui pas de projet spécifique financé par l'ICF en République du Congo mais plus d'une dizaine de programmes régionaux ont été mis en place en Afrique Sub-saharienne. Les plus importants étant le programme énergie verte en Afrique (39,6 millions d'USD), de résilience climatique de l'Agriculture en Afrique (16,9 millions d'USD) et le programme de partenariat énergie et environnement avec les pays d'Afrique de l'est et du sud (15,3 millions d'USD)<sup>54</sup>.

### 1.2.5 La Norvège

#### *Agence norvégienne pour le développement international (NORAD)<sup>55</sup>*

Le NORAD est une direction du ministère norvégien des Affaires étrangères (MAE) en charge de la gestion de l'APD. La République du Congo ne fait pas partie des pays prioritaires du NORAD bénéficiant d'appuis bilatéraux. En 2015, selon les statistiques du NORAD, l'APD bilatérale reçue par la République du Congo est de 240 000 dollars, pour la majorité versé à une ONG dans le secteur de la santé.

La Norvège est néanmoins importante de par la place importante qu'elle tient au niveau international dans les financements publics dédiés aux changements climatiques dans les PED. Selon Torvanger *et al.* (2015), en 2014, le montant annuel des financements climat publics de la Norvège dédiés aux PED a été estimé à 1 142 millions d'USD. Ces financements incluent toutes les sources de financements publics dont les contributions aux institutions multilatérales, aux fonds climatiques et les financements non concessionnels.

#### *Les fonds et initiatives*

- **L'initiative Forêt Climat Internationale (International Climate Forest Initiative – NICFI)<sup>56</sup>**

Créé en avril 2008, le NICFI vise à appuyer les PED dans le cadre de la REDD+. A cet effet, la Norvège s'est engagée à contribuer à hauteur de 3 milliard de NOK par an (soit environ 370 millions d'USD) pour les actions en faveur de la préservation de la forêt tropicale.

Les fonds NICFI sont attribués via différents circuits bilatéraux et multilatéraux. Parmi les principaux, on peut citer les financements attribués:

- directement aux pays au titre de la préparation, la mise en œuvre du REDD+ et de paiements aux résultats plus de 920 millions d'USD ont été attribués au Brésil, Indonésie, Guyana, Tanzanie, Vietnam, Mexique et Ethiopie. D'autres pays seront bénéficiaires de ces financements bilatéraux notamment la Colombie, le Pérou, le Libéria et les pays du Bassin du Congo dont la République du Congo à travers le CAFI qui mobilisera environ 50 millions d'USD/an;
- aux fonds et programmes climatiques (ONU REDD, FCPF, FIP, CBFF, etc.) avec une contribution estimée à 610 millions d'USD ;
- aux organisations de la société civile (155 millions d'USD).

Au-delà des financements NICFI à travers les programmes et fonds internationaux tels que le programme ONU REDD, le FCPF et le FIP, la Norvège appuie spécifiquement les pays du Bassin du Congo au travers de sa participation au CBFF administré par la BAD à hauteur de 62 millions d'USD.

<sup>53</sup><https://www.gov.uk/government/publications/international-climate-fund/international-climate-fund>

<sup>54</sup><http://www.climatefundsupupdate.org/listing/international-climate-fund>

<sup>55</sup><https://www.norad.no/>

<sup>56</sup><https://www.regjeringen.no/en/topics/climate-and-environment/climate/climate-and-forest-initiative/id2000712/>

## 1.2.6 La Chine

Le programme d'aide de la Chine est organisé par le département de l'aide étrangère au sein du ministère du Commerce, qui coopère avec le ministère des Affaires étrangères. Ce département gère le programme de dons de la Chine, les prêts d'aide à taux zéro ainsi que l'assistance technique. Sous la direction du ministère du Commerce, la China Exim Bank, créée en 1994, administre les programmes chinois de prêts concessionnels au titre de l'aide au moyen de subventions émanant du budget d'aide étrangère pour assouplir les conditions de ses prêts concessionnels (BAD, 2011). La China Exim Bank est l'une des trois « policybanks » (Banque détenues par l'État en charge du financement du développement économique et du commerce et des projets investis par l'État), avec la Banque chinoise de développement et la Banque de développement agricole.

La China Exim Bank (China Export-Import Bank) a été créée afin de promouvoir les exportations et l'IDE spécifiquement dans l'infrastructure (routes, centrales électriques, pipelines, télécommunications, etc.). Outre les dons et les prêts concessionnels, la China Exim Bank a développé des crédits acheteurs à l'exportation préférentiels, des crédits mixtes (combinant crédit acheteur à l'exportation, crédits vendeurs à l'exportation et prêts préférentiels) et des lignes de crédits adossées aux matières premières (cas de la construction du barrage d'Imboulou) (BAD, 2011).

La Banque chinoise de développement accorde des prêts non concessionnels et a créé le fonds de développement Chine-Afrique (CADF) afin de faciliter l'IDE chinois sur le continent (BAD, 2011).

La Chine utilise également des lignes de crédits concessionnelles afin de promouvoir les exportations dans les pays solvables ou des projets rentables.

On soulignera que l'aide étrangère telle que pratiquée par la Chine ne répond pas à la même définition que l'APD définies par le CAD de l'OCDE qui inclut également les prêts des investissements dans des co-entreprises. L'APD exclut également les crédits à l'exportation accordés par des organismes de crédits publics ou soutenus par les États dans le but de promouvoir les exportations.

Depuis 2001, une compagnie d'assurance chinoise spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation SINOSURE assure les entreprises contre les risques résultant des exportations et des investissements étrangers de la Chine (BAD, 2011).

Les projets financés par la Chine au Congo sont principalement des projets d'infrastructures. Parmi les grandes réalisations, on peut citer : le barrage hydroélectrique de 19 MW à Liouesso, le projet de port fluvial à Oyo (62 millions d'USD), la route bitumée Pointe-Noire-Dolisie (750 millions d'USD), le barrage hydroélectrique de 120 MW d'Imboulou (85% du financement estimé à 280 millions d'USD), une usine à eau à Brazzaville (290 millions d'USD), la modernisation de l'aéroport de Maya-Maya (115 millions d'USD)<sup>57</sup>.

### Les fonds et initiatives

- Le Fonds de Développement Chine-Afrique (CADF)<sup>58</sup>

Le CADF, ouvert officiellement le 26 juin 2007 avec un capital de 1 milliard d'USD et visant à atteindre graduellement à 5 milliards USD, est un fond de capital-investissement destiné à investir dans les secteurs suivants :

- Agriculture et industries de fabrication ;
- Secteurs d'infrastructure et industries de base telles que les centrales électriques et d'autres installations d'énergies, télécommunications et les systèmes urbains d'alimentation d'eau et de drainage ;
- Coopération dans les productions des matières premières et d'énergies, telles que les productions de pétrole, gaz et des minéraux solides ;
- Zones industrielles établies par les entreprises chinoises en Afrique.

En 2013, le fonds avait permis de financer 72 projets en Afrique répartis dans une trentaine de pays<sup>59</sup>.

<sup>57</sup><http://www.ipsinternational.org/fr/note.asp?idnews=7510>

<sup>58</sup><http://www.cadfund.com/fr/index.aspx>

- **Le fonds de coopération Chine-Afrique sur la capacité industrielle**

Entré en vigueur en janvier 2016, le fonds prévoit d'investir principalement dans les secteurs tels que l'industrie manufacturière, les nouvelles technologies, l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et la finance dans les pays africains. Le fonds comprend 5 milliards d'USD d'aide sous forme de dons et de prêts sans intérêts, 35 milliards d'USD de prêts préférentiels et de crédits à l'exportation avec des conditions plus favorables, et 5 milliards d'USD de capital supplémentaire pour le fonds de développement Chine-Afrique et le prêt spécial pour le développement des petites et moyennes entreprises d'Afrique<sup>60</sup>.

### 1.2.7 Autres

- ✓ **Le Japon**

La coopération pour le développement et la gestion des financements APD relève au Japon de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Les financements sont accordés en fonction des priorités stratégiques d'assistance régionale, nationale et thématique définies par le JICA<sup>61</sup>.

Les appuis du JICA à la République du Congo sont limités en comparaison d'autres pays d'Afrique. Selon les statistiques de l'OCDE, le JICA attribue des financements sous forme de dons à la République du Congo d'environ 6 millions d'USD par an (OCDE, 2016). Ceux-ci ont notamment permis le financement de projets dans le domaine de la santé et de l'éducation<sup>62</sup>.

En février 2015, le Japon a affirmé son intérêt pour renforcer sa coopération avec la République du Congo dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures de transport (secteurs prioritaires d'investissements de la JICA)<sup>63</sup>.

Sur la période 2009-2012, le Japon avait mis en place une initiative « Fast-Start Finance » (FSF) pour appuyer le financement de projets d'atténuation et d'adaptation dans les pays en voie de développement avec un montant total de 15 milliards d'USD (sous forme d'APD et d'AASP). La République du Congo n'a pas bénéficié directement de ce fonds.

- ✓ **Le Canada**

Le Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement (MAECD) n'a pas de programmation bilatérale en République du Congo. Le pays bénéficie d'un soutien du MAECD par le biais de programmes multilatéraux, notamment de la BAD et de la Francophonie, et de programmes régionaux. En 2013-2014, l'aide canadienne au développement, d'un montant de 1,66 million d'USD pour la République du Congo, concernait le secteur de l'assistance humanitaire<sup>64</sup>.

- ✓ **La Suède**

L'APD bilatérale de la Suède est administrée par l'agence suisse de coopération internationale pour le développement (*Swedish International Development Cooperation – SIDA*). Le SIDA ne dispose pas de programme spécifique de coopération bilatérale avec la République du Congo mais a mis en place pour 2010-2015 une stratégie de développement régional de l'Afrique Subsaharienne qui a bénéficié de 360 millions d'USD sur 5 ans. Les secteurs concernés étaient la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles (dont le REDD+ et le FLEGT), la gestion des eaux transfrontalières, la sécurité alimentaire et l'atténuation et adaptation aux changements climatiques (ce dernier secteur ayant bénéficié de 30% des financements)<sup>65</sup>.

---

<sup>59</sup><http://www.focac.org/fra/zxxx/t1105041.htm>

<sup>60</sup><http://french.peopledaily.com.cn/Chine/n3/2016/0108/c31354-9000658.html>

<sup>61</sup><http://www.jica.go.jp/>

<sup>62</sup><http://fr.allafrica.com/stories/201602260866.html>

<sup>63</sup><http://fr.allafrica.com/stories/201502210520.html>

<sup>64</sup>[http://www.canadainternational.gc.ca/congo/bilateral\\_relations\\_bilaterales/canada\\_rc.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/congo/bilateral_relations_bilaterales/canada_rc.aspx?lang=fra)

<sup>65</sup>[http://www.sida.se/contentassets/897af6e1851747c896128f001e0b2b57/miljofolder\\_orig.pdf](http://www.sida.se/contentassets/897af6e1851747c896128f001e0b2b57/miljofolder_orig.pdf)

## 1.3 Autres sources de financement

Parmi les autres sources de financements, on peut citer les ONG et les fondations qui reçoivent des fonds issus des institutions internationales et de donateurs privés comme le *Forest peoples programme* qui a participé au cofinancement d'un projet FLEGT financé par l'Union Européenne, WRI qui appui le processus d'élaboration du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) ou encore Africa Park Conservation, WWF et Wildlife Conservation Society (WCS) qui cofinance et participe à la gestion durable en association avec le MEFDDE des Aires Protégées au Congo (notamment NouabaléNdoki, Odzala- Kokoua, ConkouatiDouli et Lac Tété).

### ▪ Fondation pour le tri national de la Sangha (FTNS)<sup>66</sup>

Créé en 2007 avec un capital de 35 millions d'euros, la FTNS (entité caritative de droit anglais) est un fonds fiduciaire pour l'environnement pionnier dans la région d'Afrique Centrale avec pour objectifs de contribuer au financement à long terme des activités de conservation, d'écodéveloppement et de coopération transfrontalière au sein du complexe forestier appelé le Tri-national de la Sangha. En 2014, la FTNS a mobilisé 27,5 millions supplémentaires de la part d'autres donateurs (notamment de l'AFD et la kfw) ainsi que de 9,6 millions via des projets.

En République du Congo, l'ONG WCS appui la gestion de l'aire protégée NouabaléNdoki appartenant à l'espace TNS.

## 2 Les financements internationaux privés

### 2.1 Les Investissements Etrangers Directs (IED)

Les investissements étrangers directs (IED) sont définis par la Banque Mondiale par les « rentrées nettes d'investissement pour acquérir une participation durable (10 % ou plus des actions avec droit de vote) dans une entreprise opérant au sein d'une économie autre que celle de l'investisseur. C'est la somme des fonds propres, des bénéfices réinvestis, des autres capitaux à long terme et des capitaux à court terme comptabilisés dans la balance des paiements »<sup>67</sup>.

La République du Congo figure parmi les pays les plus performants de la région en matière d'attraction des IED (8<sup>ème</sup> pays en termes de stock sur l'ensemble du continent africain selon Chauvelot, 2014). Les chiffres de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) indiquent un flux annuel net de 2,04 milliard d'USD en 2013 avec un stock d'IDE de 23 050 milliard d'USD<sup>68</sup>. La Banque Mondiale, pour 2015, a estimé les flux net d'IED à 5,5 milliards d'USD<sup>69</sup>.

En 2013, la Commission Nationale des Investissement (CNI) rapporte que ces capitaux sont d'origines variées : 31,7% d'Afrique, 16% de la France, 9,6% de la Chine et 1,7% du Liban. Les 41% restants proviennent d'autres pays dont les Etats-Unis, la Malaisie, Brésil et Singapour (CNUCED, 2015). Malgré l'importance des IED, les flux d'investissement sont concentrés à plus de 90% sur le secteur pétrolier et le manque de statistiques officielles ne permet pas de disposer d'une image détaillée des autres secteurs concernés par les IED ainsi que les localisations géographiques (CNUCED, 2015).

On souligne également qu'il est difficile d'estimer les montants d'IDE issus de la Chine, en effet, ils sont étroitement liés à l'aide au développement fournie par la Chine (cf. 1.2.6) et les investissements passent souvent des entités extraterritoriales selon la BAD (2011).

Outre le secteur pétrolier et parapétrolier, la France a investi principalement au Congo dans les secteurs du transport, de l'agroalimentaire (Vilgrain dans le sucre), le BTP et génie civil, les banques et assurances, la distribution et plus récemment la gestion déléguées des services publiques (Chauvelot, 2014). La Chine intervient également dans des secteurs variés tel que le pétrole, le bois, les industries de transformation, l'agro-industrie (huile de palme), les matériaux de construction et les infrastructures.

La République du Congo s'est dotée, dispose de plusieurs institutions ayant un mandat lié aux investissements et au développement du secteur privé. En effet, depuis l'adoption de la Chartedes

<sup>66</sup><http://www.fondationtms.org>

<sup>67</sup>[www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

<sup>68</sup><http://www.investmentmap.org/prioritySector.aspx?selCtry=COG&selInds=&selOpt=inward&selYear=>

<sup>69</sup><http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.CD.WD>

investissements en 2003, le Gouvernement a créé un Haut conseil au dialogue public-privé, une Commission nationale des investissements (CNI) et une Agence de promotion de l'investissement (API) (BAD 2012).

Parmi les grands opérateurs dont les capitaux sont d'origines étrangères dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt et des énergies renouvelables (en lien avec les secteurs d'activités de la stratégie REDD+), on compte :

- *Agrobusiness (source : BAD, 2012) :*
  - Société Congo Agriculture : 80 000 ha pour des cultures vivrières/fruitières et de l'élevage bovin ;
  - BR Africa Congo (Brésil) : 19 500 ha pour la production et transformation de manioc ;
  - Asperbras (Brésil) : 50 000 ha pour la production de canne à sucre et cultures vivrières ;
  - Atama Plantations SARL (Malaisie) : 180 000 ha de plantations de palmiers à huile ;
  - Lexus Agric SARL (Malaisie) : 50 000 ha de plantations de palmiers à huile et hévéas ;
  - Eco-Oil Energie SA (Malaisie) : 50 000 ha de plantations de palmiers à huile
  - Saris Congo (France) : 12 000 ha de plantations de canne à sucre.
  
- *Exploitation et plantations forestières (source : TERE)*
  - Asia Congo industrie (Malaisie) : 600 000 ha
  - BPL (Liban) : 200 000 ha
  - CIB OLAM (Singapour) : 1 300 000 ha
  - CIBN (Malaisie) : 650 000 ha
  - Congo Deji Wood (Chine) : 700 000 ha
  - Foralac (Europe) : 700 000 ha
  - IFO (Europe) : 1 160 000 ha
  - Likouma Timber (Europe) : 580 000 ha
  - Mokabi (Europe) : 580 000 ha
  - SEFYD (Chine) : 75 000 ha
  - SICOFOR (Chine) : 730 000 ha
  - SIFCO (Liban) : 650 000 ha
  - SOFIL (Malaisie) : 300 000 ha
  - Taman Industrie (Malaisie) : 540 000 ha
  - Thanry-Congo (Chine) : 460 000 ha
  - Wang Sam Company (Chine) : 730 000 ha
  - EFC (Canada) : 68 000 ha de plantations d'eucalyptus
  
- *Production d'énergie renouvelable :*
  - ZTE Corporation (Chine) : Unité d'assemblage de panneaux solaires d'une capacité de 50 MW/an.

## 2.2 Les fondations privées

Les fondations privées philanthropiques qui interviennent à l'internationale peuvent constituer des sources de financement pour la mise en œuvre des activités de la Stratégie Nationale REDD+. Parmi les plus importantes, on peut citer la fondation Gates, la fondation Mc Arthur et la fondation Moore

- La Fondation Bill et Melinda Gates<sup>70</sup>

Créée en 2000, la fondation Gates est la plus grande fondation privée philanthropique mondiale avec 36,7 milliards de dollars de dons accordés depuis sa création jusqu'en 2015. Elle intervient dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, la santé et l'éducation. En lien avec les activités de la stratégie

---

<sup>70</sup>[www.gatesfoundation.org](http://www.gatesfoundation.org)

REDD+, la fondation intervient dans les programmes agricoles et d'amélioration du niveau de vie des petits agriculteurs. En 2015, la fondation a accordé 4,2 milliards de dons.

- La Fondation Mc Arthur<sup>71</sup>

Fondée en 1979, la fondation a accordé 22 500 dons pour un total de 5,7 milliards de dollars. Elle intervient à l'international dans des domaines tels que la défense des droits de l'homme, l'environnement, la scolarisation des filles, la santé. En 2014, la fondation a accordé 521 dons pour un montant total de 203,5 millions de dollars (entre 10 000 et 5 millions de dollars par dons) dont 73,2 millions de dollars pour des programmes internationaux.

- La Fondation Gordon et Betty Moore<sup>72</sup>

Depuis 2001, la fondation a accordé plus de 3 milliards de dollars sous forme de dons pour environ 2100 projets. Elle intervient dans quatre domaines d'action : la science, la conservation environnementale, la santé et la préservation de la Baie de San Francisco. Au niveau de la conservation environnementale, la fondation a accordé 1,3 milliard de dollars de dons incluant des programmes de réduction de la déforestation dans les pays tropicaux et des projets d'appui au développement des marchés de produits agricoles et forestiers « zéro déforestation ».

---

<sup>71</sup> [www.macfound.org](http://www.macfound.org)

<sup>72</sup> [www.moore.org](http://www.moore.org)

## II- LES FINANCEMENTS DOMESTIQUES

### 1. Les financements domestiques publics

#### 1.1 Budget général de l'Etat

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations réalisées et projetées par l'administration centrale de la République du Congo de 2013 et 2020.

	2013		2014		2015				2016	2017	2018	2019	2020	
	Budget		Budget rect.	Proj. RS	Budget	Budget (rect. prélim.) 6/	Proj. RS	Proj. révisées	Projections					
(milliards FCFA)														
Recettes et dons	3.512	3.123	3.465	3.193	2.863	2.648	2.269	3.237	2.221	2.606	3.018	3.120	2.955	2.756
Recettes primaires	3.339	3.096	3.263	3.146	2.831	2.475	2.095	3.205	2.181	2.574	2.987	3.087	2.922	2.723
Recettes pétrolières	2.597	2.295	2.378	2.250	1.973	1.479	860	2.205	1.226	1.545	1.894	1.924	1.692	1.440
Recettes non pétrolières	741	801	885	895	857	996	1.236	1.000	955	1.028	1.094	1.163	1.231	1.284
Impôts sur les revenus et profits	288	321	343	350	360	336	336	391	336	356	380	405	434	458
Taxes sur les biens et services	273	296	317	333	333	403	403	372	403	425	451	479	503	520
Taxes sur le commerce international	150	148	195	172	155	220	196	192	196	208	222	236	248	257
Recettes non fiscales	31	36	30	40	10	33	300	45	20	39	41	43	46	49
Revenu des investissements	30	1	20	9	1	10	10	10	10	6	6	6	5	6
Dons	144	26	182	38	31	163	164	23	30	26	25	28	28	27
Dépenses et prêts nets	2.818	3.243	3.600	2.831	3.381	3.055	2.706	2.880	2.775	2.732	2.803	2.762	2.848	2.703
Dépenses courantes	1.022	943	1.106	1.077	1.106	993	1.010	1.182	1.011	1.042	1.123	1.116	1.150	1.180
Salaires	270	275	324	308	323	369	369	345	369	420	470	482	494	506
Autres dépenses courantes	698	650	731	718	743	577	594	790	601	581	611	593	616	637
Biens et services	260	257	327	324	338	282	222	358	222	233	239	245	251	257
Transferts	332	264	301	294	303	206	203	324	209	248	270	243	257	269
Charges communes	106	98	102	100	103	209	169	108	169	100	102	105	108	110
Collectivités locales	35	32	36	36	25	32	32	31	25	24	24	23	22	21
Intérêts	19	18	15	15	15	15	15	16	16	16	17	19	18	16
Dépenses d'investissement	1.796	1.612	2.495	1.754	1.624	2.062	1.696	1.698	1.164	1.190	1.181	1.146	1.198	1.023
Financées sur ressources propres	1.048	1.089	1.846	1.343	1.269	1.477	1.110	1.375	760	850	862	954	975	800
Financées sur ressources extérieures	749	523	649	411	355	585	586	323	404	340	319	192	223	223
Dépenses hors budget	0	688	0	0	652	0	0	0	600	500	500	500	500	500
Prêts nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde primaire hors pétrole 1/	-1.914	-2.398	-2.518	-1.883	-2.478	-1.881	-1.291	-1.841	-1.774	-1.661	-1.668	-1.553	-1.571	-1.376
Solde primaire de base 2/	1.288	395	326	741	-180	20	-10	664	-174	198	520	536	125	69
dont : Solde primaire de base hors pétrole 3/	-1.309	-1.900	-2.052	-1.509	-2.153	-1.459	-869	-1.541	-1.400	-1.347	-1.374	-1.389	-876	-680
Solde, base engagements														
Dons exclus	551	-146	-317	324	-550	-570	-601	335	-584	-152	190	331	79	26
Dons inclus	694	-120	-135	362	-518	-407	-437	357	-554	-126	215	358	107	53
Variation des arriérés	-68	-180	-38	-137	-47	0	0	-103	-38	-68	-68	-34	-34	-34
Extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérieurs	-68	-180	-38	-137	-47	0	0	-103	-38	-68	-68	-34	-34	-34
Solde, base caisse	627	-300	-173	225	-565	-407	-437	255	-593	-194	146	324	73	19
Solde primaire de base non pétrolier (base caisse)	-1.376	-2.081	-2.089	-1.646	-2.201	-1.459	-869	-1.644	-1.438	-1.416	-1.442	-1.423	-911	-715
Financement	-628	300	221	-225	565	407	437	-255	593	194	-146	-324	-73	-19
Extérieur (net)	470	433	509	216	286	285	271	118	232	155	124	-53	-55	-15
Tirages	605	497	467	374	324	422	422	300	374	313	294	164	195	196
Amortissement échu	-135	-157	-157	-157	-180	-157	-152	-182	-142	-158	-170	-217	-250	-210
Rééchelonnement obtenu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annulation de dette	0	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	59	199	0	141	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts à l'étranger 4/	0	59	0	0	141	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	-1.098	-134	-288	-441	280	142	166	-373	360	39	-270	-272	-18	-4
Système bancaire (net)	-1.098	27	-288	-441	340	142	166	-373	360	39	-270	-272	-18	-4
Financement non bancaire	0	-161	0	0	-60	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement (- = excédent)	0	0	48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire														
Solde budgétaire de base 5/	1.299	377	331	736	-194	15	-15	657	-180	188	509	523	302	249
Stock de dépôts de l'Etat	2.448	1.324	982	1.765	982	1.194	1.194	2.138	622	582	852	1.123	1.141	1.145
PBI aux prix courants du marché	7.261	6.657	6.689	6.851	6.689	5.528	5.528	7.277	5.528	6.421	7.848	8.007	7.633	7.265
PBI non pétrolier aux prix courants du marché	2.796	2.796	3.050	3.111	3.050	3.098	3.098	3.437	3.098	3.253	3.434	3.624	3.045	4.020

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes et dons (revenu des investissements et recettes pétrolières exclus) moins dépenses totales (paiements des intérêts exclus).

2/ Recettes (revenu des investissements et dons exclus) moins dépenses totales (paiements des intérêts et investissements financés sur ressources extérieures exclus).

3/ Solde primaire de base moins recettes pétrolières.

4/ Estimations du FMI basées sur des données préliminaires.

5/ Solde budgétaire global, dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

6/ Tient compte du budget rectificatif adopté en Conseil des Ministres et devant être voté par le Parlement.

Tableau 6: Opérations de l'administration centrale de 2013 à 2020 (source: FMI, 2015)

Depuis 2006, les dépenses publiques du Congo ont fortement augmentées notamment de par la volonté du Congo de mettre en œuvre un ambitieux programme d'investissement pour l'amélioration des structures de bases. En 2014, les dépenses nettes de l'Etat ont atteint 38,7 % du PIB nominal dont 15,7% pour les dépenses courantes et 23% pour les dépenses en capital (dont 18,1% sur ressources intérieures) (Banque Mondiale, 2015).

Ces dépenses ont été permises par les recettes importantes générées par le secteur pétrolier dont l'Etat congolais tire la majorité de ses revenus. En 2012, les recettes pétrolières constituaient 78% des revenus de l'Etat. Selon la Banque Mondiale (2015), cette source de revenus a permis à l'Etat d'épargner un montant estimé à 5 500 milliards de FCFA à la fin de 2013.

Avec la chute des prix du pétrole, le budget de l'Etat a été revu et les dépenses courantes ont diminué entre 2014 et 2015 de 8,9%, les transferts ayant été majoritairement affectés. Les investissements seront également touchés à partir de 2016 avec une baisse de 30% (cf. Figure 1).

D'après les prévisions des autorités congolaises et des services du FMI (2015), on peut estimer les recettes de l'Etat sur la période 2016-2020 à 14 411 milliards de FCFA soit 2 882 milliards de FCFA/an (hors dons). Celles-ci permettront de financer les dépenses courantes estimées à hauteur de 5 525 milliards de FCFA et les dépenses en capitale sur ressources propres à 4 441 milliards de FCFA soit, respectivement, 1 105 et 888 milliards de FCFA par an.

Les allocations budgétaires sont réalisées (CPCMB, 2012) :

- au niveau central par axe stratégique et mission assignée aux ministères selon les priorités du gouvernement et les objectifs du Plan National de Développement (PND) ;
- au niveau sectoriel selon les urgences des secteurs et les actions prioritaires du gouvernement.

La majorité des dépenses courantes et en capital sont affectées à la mise en œuvre des axes stratégiques du PND. Dans le cadre du PND 2012-2016, la part relative des dépenses courantes et en investissement ont été réparties de la manière suivante :

PARTS RELATIVES (% DU TOTAL DES DEPENSES COURANTES)	HISTORIQUE				PROJECTIONS				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Axe Stratégique 1 : Promotion de la Démocratie et de la Gouvernance</b>	32,02%	34,32%	32,92%	39,26%	38,95%	37,13%	37,11%	37,14%	37,20%
Mission 1.1 : Promotion de la Gouvernance Politique et Renforcement de la Démocratie	15,07%	16,54%	18,05%	18,88%	16,58%	16,58%	16,44%	16,33%	16,24%
Mission 1.2 : Renforcement de la Défense Nationale	10,50%	11,22%	12,58%	11,89%	13,04%	13,04%	12,89%	12,87%	12,94%
Mission 1.3 : Promotion de la Gouvernance Judiciaire et de la Sécurité Nationale	5,80%	6,09%	6,53%	7,56%	6,55%	6,72%	6,91%	7,08%	7,25%
Mission 1.4 : Promotion de la Gouvernance Administrative	0,65%	0,67%	0,76%	0,78%	0,77%	0,77%	0,76%	0,76%	0,75%
<b>Axe Stratégique 2 : Développement économique et Promotion de la Croissance</b>	33,45%	35,02%	34,67%	34,69%	34,23%	33,89%	34,08%	34,12%	34,03%
Mission 2.1 : Promotion de la Gouvernance Economique et financière	29,51%	30,42%	33,55%	30,09%	34,11%	33,10%	32,43%	31,68%	30,89%
Mission 2.2 : Développement des industries extractives	0,54%	0,52%	0,59%	0,59%	0,56%	0,56%	0,55%	0,55%	0,54%
Mission 2.3 : Développement des autres industries	0,25%	0,27%	0,53%	0,45%	0,42%	0,42%	0,41%	0,40%	0,40%
Mission 2.4 : Promotion de la Production agricole	1,59%	1,78%	2,14%	1,90%	1,59%	1,69%	1,79%	1,89%	1,99%
Mission 2.5 : Développement des services	0,78%	0,82%	0,88%	0,82%	0,82%	0,84%	0,85%	0,87%	0,88%
Mission 2.6 : Promotion de l'intégration régionale	0,25%	0,46%	0,08%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%
Mission 2.7 : Promotion de l'emploi	0,52%	0,84%	0,90%	0,80%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
<b>Axe Stratégique 3 : Développement des Infrastructures</b>	1,81%	1,82%	1,74%	1,45%	1,13%	1,07%	1,04%	1,04%	1,04%
Mission 3.1 : Développement des infrastructures de transport et travaux publics	0,80%	0,85%	1,24%	1,10%	0,94%	0,96%	0,98%	1,00%	1,03%
Mission 3.2 : Développement des infrastructures de TIC/communication et des TICs	0,45%	0,37%	1,02%	0,91%	0,77%	0,81%	0,86%	0,91%	0,95%
Mission 3.3 : Développement des infrastructures énergétiques et hydrauliques	0,43%	0,48%	1,22%	1,22%	2,08%	2,08%	2,05%	2,04%	2,02%
Mission 3.4 : Promotion de l'habitat et assainissement du cadre de vie	0,24%	0,23%	0,26%	0,22%	0,35%	0,35%	0,35%	0,34%	0,34%
<b>Axe Stratégique 4 : Développement social</b>	28,46%	31,76%	36,82%	37,98%	36,09%	36,71%	37,29%	37,88%	38,46%
Mission 4.1 : Renforcement du système éducatif	16,69%	17,92%	23,00%	21,47%	19,08%	19,70%	20,31%	20,91%	21,51%
Mission 4.2 : Promotion de la santé et de la nutrition	10,09%	10,70%	12,52%	12,01%	13,40%	13,41%	13,40%	13,40%	13,40%
Mission 4.3 : Renforcement de la protection sociale et inclusion des groupes vulnérables	0,94%	1,15%	1,42%	1,39%	1,18%	1,18%	1,17%	1,17%	1,16%
Mission 4.4 : Promotion du sport et de la culture	1,25%	2,00%	1,38%	1,12%	2,43%	2,42%	2,41%	2,40%	2,39%
<b>Axe Stratégique 5 : Développement équilibré et durable</b>	3,73%	6,78%	2,74%	4,81%	4,66%	4,61%	4,59%	4,58%	4,57%
Mission 5.1 : Aménagement du territoire et développement local	1,14%	6,12%	1,87%	3,81%	1,46%	1,46%	1,46%	1,46%	1,45%
Mission 5.2 : Développement durable, Protection de l'environnement et changement climatique	0,62%	0,66%	0,88%	1,00%	1,14%	1,15%	1,13%	1,12%	1,11%
<b>TOTAL GENERAL</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

PARTS RELATIVES (% DU TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT)	HISTORIQUE				PROJECTIONS				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Axe Stratégique 1 : Promotion de la Démocratie et de la Gouvernance</b>	13,78%	16,04%	13,05%	11,22%	11,38%	10,69%	9,83%	9,71%	9,16%
Mission 1.1 : Promotion de la Gouvernance Politique et Renforcement de la Démocratie	5,04%	6,11%	6,37%	5,23%	2,38%	2,36%	2,26%	2,19%	2,17%
Mission 1.2 : Renforcement de la Défense Nationale	6,59%	5,83%	4,51%	3,96%	7,92%	6,96%	5,66%	4,50%	3,68%
Mission 1.3 : Promotion de la Gouvernance Judiciaire et de la Sécurité Nationale	4,00%	3,91%	2,02%	1,90%	1,11%	1,38%	1,65%	1,92%	2,19%
Mission 1.4 : Promotion de la Gouvernance Administrative	0,15%	0,19%	0,17%	0,13%	0,07%	0,08%	0,09%	0,11%	0,12%
<b>Axe Stratégique 2 : Développement économique et Promotion de la Croissance</b>	12,28%	14,32%	12,96%	13,50%	13,37%	10,94%	10,88%	11,21%	11,91%
Mission 2.1 : Promotion de la Gouvernance Economique et financière	3,85%	3,10%	4,92%	3,12%	4,10%	4,26%	5,59%	5,67%	6,41%
Mission 2.2 : Développement des industries extractives	0,85%	1,18%	0,86%	0,81%	1,50%	1,20%	1,40%	1,60%	1,80%
Mission 2.3 : Développement des autres industries	0,45%	0,95%	0,80%	0,57%	0,79%	1,14%	1,48%	1,82%	2,16%
Mission 2.4 : Promotion de la Production agricole	4,42%	5,35%	3,56%	4,82%	2,46%	3,16%	3,87%	4,58%	5,96%
Mission 2.5 : Développement des services	3,90%	2,58%	2,19%	1,62%	0,71%	0,81%	0,92%	1,07%	1,06%
Mission 2.6 : Promotion de l'intégration régionale	0,10%	0,10%	0,03%	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,05%	0,05%
Mission 2.7 : Promotion de l'emploi	0,87%	0,86%	0,58%	0,53%	0,28%	0,32%	0,38%	0,42%	0,47%
<b>Axe Stratégique 3 : Développement des Infrastructures</b>	49,00%	44,49%	55,05%	56,35%	58,23%	55,22%	51,65%	50,30%	50,00%
Mission 3.1 : Développement des infrastructures de transport et travaux publics	34,13%	29,80%	42,63%	42,13%	34,83%	34,64%	34,10%	33,73%	33,40%
Mission 3.2 : Développement des infrastructures de TIC/communication et des TICs	1,61%	1,44%	2,19%	1,34%	1,03%	1,09%	1,16%	1,22%	1,29%
Mission 3.3 : Développement des infrastructures énergétiques et hydrauliques	11,24%	9,61%	7,85%	9,02%	10,70%	11,10%	11,62%	12,08%	12,54%
Mission 3.4 : Promotion de l'habitat et assainissement du cadre de vie	3,10%	3,65%	2,39%	2,85%	11,67%	8,42%	4,78%	4,27%	2,77%
<b>Axe Stratégique 4 : Développement social</b>	16,14%	16,12%	12,40%	11,48%	11,70%	10,07%	10,71%	11,38%	12,02%
Mission 4.1 : Renforcement du système éducatif	6,12%	7,47%	5,74%	6,26%	6,16%	6,89%	7,95%	8,04%	8,17%
Mission 4.2 : Promotion de la santé et de la nutrition	8,09%	6,91%	4,42%	4,75%	5,04%	5,38%	5,73%	6,08%	6,42%
Mission 4.3 : Renforcement de la protection sociale et inclusion des groupes vulnérables	0,29%	0,10%	0,74%	0,79%	0,41%	0,43%	0,45%	0,46%	0,48%
Mission 4.4 : Promotion du sport et de la culture	1,64%	1,65%	1,15%	1,39%	2,15%	2,37%	2,58%	2,80%	3,01%
<b>Axe Stratégique 5 : Développement équilibré et durable</b>	4,72%	9,62%	6,87%	6,79%	6,83%	6,88%	6,83%	6,89%	6,84%
Mission 5.1 : Aménagement du territoire et développement local	3,74%	7,60%	5,50%	5,46%	4,34%	4,53%	4,72%	4,92%	5,11%
Mission 5.2 : Développement durable, Protection de l'environnement et changement climatique	0,98%	1,44%	1,37%	1,33%	1,48%	1,55%	1,61%	1,67%	1,74%
<b>TOTAL GENERAL</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

PARTS RELATIVES (% DU TOTAL DES DEPENSES)	HISTORIQUE				PROJECTIONS				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Axe Stratégique 1 : Promotion de la Démocratie et de la Gouvernance</b>	23,04%	25,77%	23,96%	21,55%	18,31%	17,77%	16,71%	15,92%	15,79%
Mission 1.1 : Promotion de la Gouvernance Politique et Renforcement de la Démocratie	10,76%	11,60%	11,49%	10,10%	6,16%	6,10%	5,89%	5,78%	5,86%
Mission 1.2 : Renforcement de la Défense Nationale	8,82%	8,67%	8,04%	6,79%	9,31%	8,59%	7,55%	6,64%	6,11%
Mission 1.3 : Promotion de la Gouvernance Judiciaire et de la Sécurité Nationale	5,04%	5,06%	4,00%	3,92%	2,59%	2,81%	3,01%	3,23%	3,52%
Mission 1.4 : Promotion de la Gouvernance Administrative	0,43%	0,45%	0,43%	0,35%	0,26%	0,27%	0,27%	0,27%	0,29%
<b>Axe Stratégique 2 : Développement économique et Promotion de la Croissance</b>	24,35%	29,95%	15,46%	13,93%	15,05%	12,60%	10,71%	10,38%	10,26%
Mission 2.1 : Promotion de la Gouvernance Economique et financière	18,49%	12,26%	8,71%	5,61%	6,81%	6,63%	7,68%	7,59%	7,59%
Mission 2.2 : Développement des industries extractives	0,68%	0,80%	0,74%	0,78%	1,16%	1,03%	1,18%	1,33%	1,47%
Mission 2.3 : Développement des autres industries	0,20%	0,59%	0,68%	1,81%	0,69%	0,94%	1,10%	1,46%	1,70%
Mission 2.4 : Promotion de la Production agricole	3,74%	3,47%	2,44%	3,78%	2,22%	2,77%	3,56%	3,90%	4,92%
Mission 2.5 : Développement des services	1,24%	1,65%	1,61%	1,34%	0,74%	0,82%	0,80%	2,96%	1,01%
Mission 2.6 : Promotion de l'intégration régionale	0,19%	0,29%	0,05%	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
Mission 2.7 : Promotion de l'emploi	0,67%	0,85%	0,72%	0,62%	0,39%	0,43%	0,46%	0,49%	0,53%
<b>Axe Stratégique 3 : Développement des Infrastructures</b>	22,14%	22,09%	32,36%	36,46%	43,56%	41,56%	39,42%	38,79%	38,01%
Mission 3.1 : Développement des infrastructures de transport et travaux publics	15,13%	14,56%	24,49%	27,50%	25,64%	25,62%	25,50%	25,43%	24,90%
Mission 3.2 : Développement des infrastructures de TIC/communication et des TICs	0,90%	0,89%	1,48%	1,19%	0,96%	1,02%	1,08%	1,14%	1,20%
Mission 3.3 : Développement des infrastructures énergétiques et hydrauliques	5,08%	4,80%	4,94%	6,24%	8,36%	8,73%	9,15%	9,53%	9,78%
Mission 3.4 : Promotion de l'habitat et assainissement du cadre de vie	1,04%	1,85%	1,45%	1,92%	3,60%	6,19%	3,63%	2,88%	2,13%
<b>Axe Stratégique 4 : Développement social</b>	23,45%	24,35%	23,67%	22,03%	19,31%	18,06%	17,02%	16,58%	16,44%
Mission 4.1 : Renforcement du système éducatif	11,15%	12,47%	12,43%	11,68%	8,16%	12,57%	11,49%	11,31%	11,67%
Mission 4.2 : Promotion de la santé et de la nutrition	9,23%	8,90%	7,97%	7,34%	7,30%	7,53%	7,71%	7,83%	8,26%
Mission 4.3 : Renforcement de la protection sociale et inclusion des groupes vulnérables	0,65%	0,65%	1,04%	1,00%	0,62%	0,63%	0,63%	0,64%	0,66%
Mission 4.4 : Promotion du sport et de la culture	3,42%	1,83%	1,83%	2,01%	2,22%	2,38%	2,54%	2,70%	2,85%
<b>Axe Stratégique 5 : Développement équilibré et durable</b>	5,01%	7,44%	4,93%	6,06%	6,75%	6,95%	5,44%	5,33%	5,31%
Mission 5.1 : Aménagement du territoire et développement local	4,25%	6,82%	3,91%	4,87%	3,56%	3,71%	3,88%	4,04%	4,15%
Mission 5.2 : Développement durable, Protection de l'environnement et changement climatique	0,76%	1,02%	1,04%	1,18%	1,21%	1,24%	1,26%	1,29%	1,16%
<b>TOTAL GENERAL</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 7: Orientations budgétaires du PND 2012-2016 en part relative des dépenses (source: CPCMB, 2012)

Un certain nombre de missions du PND sont en lien direct avec les activités de la Stratégie Nationale REDD+ parmi lesquelles on peut citer :

- Mission 1.4 Promotion de la gouvernance administrative (environ 0,3% des dépenses)
- Mission 2.4 Promotion de la production agricole (3,9%)
- Mission 2.5 Développement des services (1,3%)
- Mission 3.3 Développement des infrastructures énergétiques et hydrauliques (9,1%)
- Mission 5.1 Aménagement du territoire et développement local (3,9%)
- Mission 5.2 Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (1,3%).

#### **Encadré 2: Les affectations des recettes issues du secteur des hydrocarbures et secteur minier (source : ITIE, 2014)**

Selon le rapport 2013 de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), les recettes issues du secteur extractif contribuant au budget de l'Etat (hors contributions *ad-hoc* à des tiers) sont de deux sortes :

- Les contributions directes qui sont versées au Trésor Public et reprises dans le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE). En 2013, ces contributions étaient de 3 milliards d'USD (1 500 milliards de FCFA)
- Les contributions indirectes qui sont allouées au remboursement des projets d'infrastructures sans transiter par le compte du Trésor public (elles sont cependant comptabilisées dans le budget général et reprises dans le TOFE). En 2013, ces contributions indirectes étaient de 2 milliards d'USD (1 000 milliards de FCFA).

Parmi les contributions indirectes figure la ligne budgétaire de Provision pour Investissements Diversifiés (PID) destinée à être utilisée pour des investissements en dehors du secteur pétrolier et fixée à 1% de la production nette. En 2013, les montants collectés au titre de la PID s'élevaient à 217 millions d'USD (107 milliards de FCFA).

## **2.1 Les comptes d'affectation spéciaux (CAS)**

Parmi les comptes d'affectation spéciaux dont les objectifs sont en lien directs avec les activités de la Stratégie Nationale REDD+, on peut citer le Fonds Forestier National (FFN) et le Fonds de Protection de l'Environnement (FPE).

### **1.1.1 Le Fonds Forestier National (FFN)**

Créé par loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant sur le Code Forestier, le Fonds Forestier est une direction du Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) destiné à contribuer à la mise en valeur des ressources forestières nationales et en assurer la gestion, la conservation et la reconstitution. Son organisation est régie par le décret n°2002-434 du 31 décembre 2002.

Ce fonds permet notamment les réalisations suivantes

- en matière forestière :
  - l'inventaire des ressources forestières ;
  - les travaux d'aménagement et de sylviculture en forêt dense et en savane ;
  - le classement d'un domaine forestier permanent ;
  - les opérations de contrôle des produits forestiers destinés à l'exportation et le suivi de la conjoncture du marché du bois ;
  - les opérations liées à la constitution d'un domaine forestier permanent ;
  - le contrôle, le suivi et l'évaluation de l'activité forestière ;
  - la promotion des produits forestiers ;
- en matière de faune :
  - l'inventaire des ressources fauniques ;
  - la création et l'aménagement des aires protégées ;
  - l'aménagement des zones banales de classe,
  - le contrôle de l'exploitation et de la circulation des produits de la faune ;
- en matière de conservation des eaux :
  - la protection des sols, des bassins versants et des plans d'eau ;
  - le suivi du niveau hydrologique des plans d'eau

Le fondsforestier est alimenté par :

- les recettes provenant des taxes forestières à savoir : 50% de la taxe de superficie, la taxe d'abattage, la taxe sur les produits forestiers accessoires et la taxe de déboisement ;
- 50% des recettes provenant de la vente des bois de plantations du domaine de l'Etat;
- 30% des amendes, des transactions, des restitutions, des dommages et intérêts, des ventes aux enchères publiques, ou de gré à gré des produits et des objets divers saisis au profit de l'administration des eaux et forêts;
- les recettes provenant de l'exploitation de la faune ;
- les subventions allouées de la part de l'Etat ;
- les dons et legs.

La loi des finances 2016 fixe la limite annuelle des recettes pouvant être atteintes et des dépenses effectuées par le Fonds Forestier à 4 milliards de FCFA chacune. Parmi les dépenses, il est prévu l'emploi de 1,3 million pour le programme d'aménagement des ressources, 1 million pour le renouvellement du matériel, 1 million pour la gestion courante et 1 million pour des dépenses diverses.

### 1.1.2 Fonds pour la Protection de l'Environnement (FPE)

Le FPE a été créé par la loi n°003-93 du 23 avril 1999 portant sur la protection de l'environnement et son organisation et fonctionnement sont régis par le décret n°99-149 du 23 août 1999. Ce fonds a pour objectif d'assurer le financement des interventions en cas de catastrophes naturelles et des activités visant la protection, l'assainissement ou la promotion de l'environnement.

Ses ressources financières sont issues de :

- Les subventions annuelles de l'Etat ;
- Le produit des taxes et amendes prévues par la loi et de ses textes d'applications ;
- Les dons et les legs ;
- Les concours financiers des institutions de coopération internationales ou de toute autre origine au titre des actions de protection de l'environnement.

La loi des finances 2016 fixent la limite annuelle des recettes et des dépenses du FPE à 350 millions de FCFA. Parmi les dépenses, il est prévu que 100 millions de FCFA soit affectés à des investissements.

#### Encadré 2: Les budgets annexes

Les budgets annexes fonctionnent de manière similaire à une entreprise du secteur privé et commercial. De même que les CAS, ils fonctionnent avec des recettes et des dépenses limitées (la limite étant fixée annuellement par la loi des finances) et les dépenses ne peuvent pas être affectées à la rémunération du personnel. Ce sont des agences d'exécution qui fonctionnent sur un budget qui leur est propre et qui n'est pas exclusivement constitué des dotations de l'Etat. Parmi les budgets annexes qui participent à la mise en œuvre des activités de la Stratégie Nationale REDD+, on peut citer :

##### a. Le Centre National d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF)

Le CNIAF a été créé par la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant Code Forestier et ses attributions et fonctionnement sont fixés par le décret n°2002-435 du 31 décembre 2002.

Le CNIAF a pour missions de :

- Réaliser les programmes nationaux d'inventaire des ressources forestières et fauniques ;
- Traiter, conserver et actualiser les données d'inventaires ;
- Elaborer et actualiser la cartographie forestière nationales ;
- Elaborer les plans d'aménagement du domaine forestier national ;
- Proposer et suivre la révision éventuelle des plans d'aménagement des forêts et des aires protégées ;
- Assister les services régionaux des eaux et des forêts, les organismes publics et les entreprises des secteurs forestiers et de la faune dans la réalisation des études et des travaux d'inventaire et d'aménagement des forêts et des aires protégées et suivre leur exécution.

Ses ressources financières sont constituées par :

- La dotation du fonds forestier ;
- Les subventions de l'Etat ;
- Les produits financiers et les prestations de service ;
- Les dons et les legs.

La loi des finances 2016 fixe la limite des recettes et des dépenses du CNIAF à 300 millions de FCFA pour l'année et estime les dépenses en capital attendues à 200 millions de FCFA.

##### b. Le Service National de Reboisement (SNR)

Le SNR a été créé par le Décret n°89-042 du 21 janvier 1989. Il est chargé de réaliser les travaux de reboisement dans les stations de reboisement, les périmètres nécessitant des actions de protection et dans les forêts naturelles pour des soins sylvicoles.

Ses ressources financières sont constituées par :

- Le fonds de reboisement ;
- les subventions de l'Etat ;
- les dons et les legs.

La loi des finances 2016 fixe la limite des recettes et des dépenses du SNR à 2,55 milliards de FCFA pour l'année et estime les dépenses en capital attendues à 1 milliard de FCFA. On note que le SNR participe aux

dépenses de gestion courante du ProNaR à hauteur de 550 millions de FCFA.

### c. L'Agence Nationale de l'Artisanat (ANA)

L'Agence Nationale de l'Artisanat a été créée par la loi n°008-86 du 19 mars 1986. Elle a pour mission notamment de recenser les activités dans le domaine de l'artisanat, planifier le développement du secteur, promouvoir les activités existantes, définir leur cadre juridique, améliorer la formation des artisans, aider à la recherche de nouveaux marchés, faciliter la participation des artisans aux foires et développer la coopération institutionnelle interétatique.

La loi des finances 2016 fixe la limite des recettes et des dépenses de l'ANA à 95 millions de FCFA pour l'année et il n'a pas été prévu de dépense en capital en 2016. On note que les recettes de l'ANA proviennent exclusivement de location de ses espaces.

## 1.2 Les autres fonds nationaux

Certains fonds nationaux ne faisant pas l'objet de CAS **et donc relevant du budget général** ont été mis en place au niveau de différents ministères et peuvent être employés comme canaux d'affectation de financements publics pour la mise en œuvre des activités de la Stratégie Nationale REDD+ :

### 1.2.1 Le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)

Le Fonds de Soutien à l'Agriculture est un établissement public administratif sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE) créé en 2005 par la loi n°22-2005 du 28 décembre (puis modifiée par la loi n°30-2012 du 11 octobre 2012) et ses statuts sont régis par le décret n°2008-154 du 25 juin 2008 (modifié par le décret n°2013-372 du 18 juillet 2013).

Le FSA a pour objet de :

- Assurer le financement des activités de production agricole, pastorale et halieutique, de commercialisation et de conservation ;
- Assurer le financement de l'appui institutionnel : recherche et développement, vulgarisation, formation, encadrement et création de filière ;
- Veiller à la bonne exécution de ces activités.

Ses ressources financières sont constituées par :

- La subvention de l'État ;
- Les produits des placements ;
- Les dons et legs.

En l'absence de Banque Agricole, le FSA représente l'une des quelques alternatives pour les petits producteurs d'accéder à des prêts pour le financement de leurs activités.

Depuis 2008, le FSA a reçu de la part du gouvernement un budget de fonctionnement moyen de 160 millions de FCFA/an et de d'investissement 1 930 millions de FCFA/an. En 2014, le FSA n'a pas reçu de budget d'investissement et, en 2015, 1 000 millions de FCFA en 2015. De plus, les dépenses de fonctionnement du fonds excèdent largement le budget de fonctionnement prévu (en moyenne 690 millions de FCFA/an entre 2009 et 2014) et sont financées en partie sur le budget d'investissement (source : Direction des Études et de la Planification du MAE).

Selon le personnel de la DEP et du FSA, le FSA est aujourd'hui quasiment à l'arrêt faute de disposer de fonds de roulement. Malgré les appuis en termes de formation du personnel apportés par le projet du Programme d'Appui à la Diversification de l'Économie (PADE) de la Banque Mondiale, il éprouve de nombreuses difficultés de gouvernance et de recouvrement des prêts accordés. Par ailleurs la plupart des projets que le FSA a financés étaient de nature non agricole. La Banque Commerciale de l'Habitat (BCH) pour appuyer le fonds avait hébergé un fonds de garantie de 1 milliard de FCFA qui n'a pas fonctionné. Aujourd'hui, aucun programme de redressement du FSA n'a été planifié.

### 1.2.2 Le Fonds de Développement du Secteur de l'Électricité (FDSEL)

Le FDSEL a été créé au niveau du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH) par la loi n°17-2003 du 10 avril 2003 et ses statuts sont régis par le décret n°2008-560 du 28 novembre 2008.

Ce fonds a pour objectif d'assurer le financement :

- Des opérations d'aménagement intéressant le secteur de l'électricité ;

- De développement des capacités en ressources humaines du secteur de l'électricité et des opérations d'éclairage public ;
- Des travaux liés à la promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans les communautés rurales ;
- Des activités de l'agence de régulation du secteur de l'électricité.

Ses ressources financières sont issues de :

- Un prélèvement sur la redevance due par les délégations du service public de l'électricité et les taxes à la charge des exploitants,
- Un prélèvement sur les pénalités liées aux infractions prévues par le code de l'électricité,
- Toute autre recette ou dotation qui peut ultérieurement être fixées.

Selon les entretiens menés avec le personnel du MEH et du FDSEL, les interventions du Fonds sont actuellement limitées. En effet, l'autonomie limitée de l'institution ne lui permet pas de lever des fonds autres que ceux versés par le gouvernement. Le FDSEL est toujours actuellement en phase d'installation avec des budgets encore non consolidés.

### **1.2.3 Fonds National de la Science et de la Technologie (FNST)**

Le fonds National de la Science et de la Technologie est actuellement en phase de création et est mis en place en remplacement d'une ligne de crédit de la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRST) alimentée par le budget du gouvernement. L'objectif de ce fonds sera d'appuyer le financement des actions de recherches entreprises par les institutions de recherche publiques et privées (entreprise, ONG, chercheurs indépendants, etc.).

## 2. Les financements domestiques privés

La République du Congo est classée 176<sup>ème</sup> sur 189 en 2016 au niveau mondial en termes de facilité de faire des affaires par la Banque Mondiale. Le tableau ci-dessous reprend les indicateurs généraux de la Banque Mondiale en termes de facilité à faire des affaires au Congo :

Domaines	DB 2016 Classement	DB 2015 Classement	Variation dans le classement
Création d'Entreprise	177	169	† -8
Octroi de Permis de Construire	120	119	† -1
Raccordement à l'électricité	176	174	† -2
Transfert de Propriété	166	174	‡ 8
Obtention de Prêts	109	105	† -4
Protection des investisseurs minoritaires	150	149	† -1
Paiement des Taxes et Impôts	182	182	Aucun changement
Commerce Transfrontalier	177	177	Aucun changement
Exécution des Contrats	158	158	Aucun changement
Règlement de l'insolvabilité	115	114	† -1

Tableau 8 : Indicateurs de la Banque Mondiale de facilité de faire des affaires au Congo en 2015 et 2016<sup>73</sup>

### 2.1 Le secteur financier de la République du Congo

Selon un rapport sur les investissements privés en République du Congo (BAD, 2012), les instruments de financements sont principalement ceux qui sont offerts par les banques. Le pays ne compte pas de société de leasing, de société de factoring et de capital investissement susceptibles d'accompagner les projets de promoteurs éventuels. La Société congolaise de financement spécialisée dans le crédit-bail et le factoring en faveur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) est quasi-inexistante (BAD, 2012). Le secteur de l'assurance est constitué de deux sociétés d'assurance dont les actifs conjoints représentent tout juste 0,3 pour cent du PIB. Deux caisses de retraite opèrent au Congo : la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), et la Caisse de retraite des fonctionnaires (CREF). Les deux caisses sont confrontées à des difficultés pour assurer à temps le paiement des prestations.<sup>74</sup>

#### 2.1.1 Les banques commerciales

Le secteur bancaire congolais est restreint et en développement. Après de sérieuses difficultés dans les années 90 (faible performance des banques publiques, crises politiques, guerre, etc.), la restructuration du secteur à partir de 2000 s'est traduite par une vague de privatisations et d'investissements étrangers<sup>75</sup>.

En 2014, on comptabilise 10 banques agréées en République du Congo :

Banque	Capital Social
<b>Crédit du Congo (CDCO)</b>	10 477
<b>La Congolaise de Banque (LCB)</b>	10 000
<b>BGFIBANK Congo</b>	10 000
<b>Banque Commerciale Internationale (BCI)</b>	10 000
<b>Ecobank</b>	10 000
<b>Banque Commerciale de l'Habitat (BCH)</b>	20 000
<b>United Bank for Africa Congo SA (UBA)</b>	10 000
<b>Banque Espirito Santo Congo (BESCO)</b>	7 500
<b>Société Générale Congo (SGC)</b>	13 500
<b>Banque Postale du Congo (BPC)</b>	10 000

<sup>73</sup><http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/congo-rep#starting-a-business>

<sup>74</sup><https://www.mfw4a.org/fr/republique-du-congo/le-secteur-financier.html>

<sup>75</sup><http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-afd/congo/Projets-congo/appui-au-secteur-prive>

**Tableau 9: Banques agréées au Congo au 28/09/2014<sup>76</sup>**

Les circuits financiers sont encore peu développés, en effet, en 2015, le taux de bancarisation se situe autour de 9% et le ratio crédit privé/Produit Intérieur Brut (PIB) se situe à 15% (FMI, 2015). Selon Monsieur le ministre en charge de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public dans un article de presse « cela tient pour l'essentiel à trois raisons, notamment le faible niveau de revenu national et du PIB réel par habitant, le sous-développement des services financiers et les difficultés d'accès aux services bancaires »<sup>77</sup>.

Selon la Direction des Etablissements de Crédit et Assimilés à la Direction Générale de la Monnaie et du Crédit, en 2014 le montant total des crédits accordés au Congo s'élève à 1035 Milliards FCFA contre 1052 Milliards FCFA en 2013. Ces crédits sont repartis de la manière suivante :

- 59% de crédits à court terme
- 30,5% de crédits à moyen terme
- 10,5% de crédits à long terme

Ces crédits sont accordés principalement aux secteurs du bâtiment et des travaux publics (BTP), du transport, de l'hôtellerie et de l'industrie pour les crédits à long et moyen terme et aux commerces pour les crédits court-terme. Les taux effectifs globaux observés au Congo sont compris généralement entre 7 et 12%.

En 2010, 52% du montant total des crédits étaient accordés aux grandes entreprises, 26% aux PME et 21% aux particuliers (COBAC, 2010).

On notera que, en 2015, l'Agricultural Bank of China, l'une des plus importantes institutions bancaires chinoises, s'est installée au Congo-Brazzaville, via une filiale nouvellement constituée la Banque sino-congolaise pour l'Afrique (BSCA Bank). Dotée d'un capital de 53 milliards de FCFA (80,8 millions d'euros), BSCA est détenue à 50 % par Agricultural Bank of China, aux côtés de l'État congolais (21,5 %), d'opérateurs privés congolais (12 %), de la Société nationale des pétroles du Congo (15 %) et du groupe chinois Magminerals Potasse Congo (1,5 %). L'achèvement des travaux pour la construction du siège est prévue pour 2017<sup>78</sup>.

**Encadré 3: Projet FINFORTROP pour l'appui technique aux banques de la Région du Bassin du Congo pour favoriser le financement des initiatives en faveur de la gestion durable des forêts tropicales humides (source : AFD)**

Financé par une subvention de 2,7 millions d'euros du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), l'Agence Française de Développement (AFD) vise à appuyer le développement des financements de projets de gestion durable des forêts tropicales humides au travers de la mise en œuvre du projet FINFORTROP.

Ce projet d'appui opérationnel aux banques volontaires qui financent le secteur productif dans le Bassin du Congo vise (i) l'introduction d'une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) au sein des banques participantes, (ii) l'acquisition par ces banques d'une meilleure connaissance des problématiques de l'exploitation forestière durable et de l'industrialisation de la filière bois, (iii) une meilleure intégration dans leur démarche de la finance carbone forestière et (iv) une amélioration de la capacité des opérateurs de la filière à préparer des dossiers de qualité, et des banques à les instruire et financer.

Ce projet, mis en œuvre par la Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC), s'étend à tous les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et à la République Démocratique du Congo. L'objectif est, à terme, de favoriser l'accès au crédit des entreprises du secteur forestier engagées dans des pratiques de gestion durable, et de dépasser l'inadéquation entre les nouveaux besoins du secteur et les modalités usuelles de financement des banques de la sous-région.

La convention de subvention a été signée en 2013 et le projet devrait démarrer très prochainement.

<sup>76</sup>[https://www.beac.int/download/Liste\\_Banques\\_%20Congo\\_28oct2014.pdf](https://www.beac.int/download/Liste_Banques_%20Congo_28oct2014.pdf)

<sup>77</sup><http://fr.infosgabon.com/conference-de-brazzaville-sur-lacces-aux-services-financiers-en-zone-cemac/>

<sup>78</sup><http://www.jeuneafrique.com/271504/economie/agricultural-bank-of-china-sinstalle-a-brazzaville/>

## 2.1.2 L'inclusion financière et la microfinance

Selon le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres (CGAP), le paysage de la microfinance au Congo se forme principalement d'établissements de microfinance (EMF) implantés en zones urbaines (dans 71% des cas), principalement à Brazzaville et Pointe Noire<sup>79</sup>. Le milieu rural est desservi par les caisses des MUCODEC qui, en 2015, comptabilise 38 caisses locales et 14 points de vente<sup>80</sup> et des projets à volet microfinance comme notamment les Projets de Développement Rural (PRODER) 1 et 2 qui ont permis de créer 8 caisses dans le nord du pays et 20 caisses dans le sud (FIDA, 2012).

Selon la CGAP et la Direction Générale des Institutions Financières Nationales (DGIFN), au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, en 2013, sur les 30 EMF agréés (contre 83 identifiés en 2003) dans le pays, on compte 20 EMF qui appartiennent à la catégorie 1 (collectent l'épargne et accordent des crédits uniquement à leurs membres) et 10 à la catégorie 2 (collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers).

D'après la même source, la MUCODEC représente la première institution du pays. Fin 2012, elle dessert 275 000 membres, son encours d'épargne s'élève à 191 millions FCFA pour un encours de crédit de 46 millions FCFA. Sur l'ensemble des dépôts collectés en 2012, la part du réseau MUCODEC est de 84 %, contre 16% pour les EMF indépendants. Sur la totalité des crédits octroyés par les EMF en 2012, 87% proviennent du réseau MUCODEC et 13% des EMF indépendants (source : CGAP).

Selon les résultats observés sur les 20 caisses du PRODER Sud, les secteurs d'activités majoritairement représentés sont le commerce pour 72% des demandes et 21% pour les activités de production et commercialisation agricoles (FIDA, 2013).

## 2.2 Le secteur des entreprises privés

### 2.2.1 Vue d'ensemble

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD, 2012), le secteur privé formel est constitué pour l'essentiel de petites unités, opérant dans le commerce et les services. Ces entités sont faiblement présentes dans le secteur industriel ou agricole et souffrent de la concurrence importante du secteur informel qui contribuait à hauteur de 40 % à la formation du PIB en 2004. Entre 1996 et 2006, il y aurait près de 22 500 entreprises dont 98 % très petites (moins de cinq salariés) pour l'essentiel dans le commerce (80 %) et 15 000 informelles, 2% de PME et une douzaine de grandes entreprises. Le nombre des grandes et moyennes entreprises était estimé à 200 regroupant les entreprises multinationales et étrangères, ainsi que quelques entreprises nationales publiques et privées d'envergure.

Selon les données du Centre des formalités administratives des entreprises (CFE), plus de 25 000 nouvelles entreprises ont vu le jour entre 2006 et 2012. La majorité des entités nouvellement créées sont unipersonnelles (+75 %) pour l'essentiel dans le commerce (alimentation et habillement) et plus faiblement dans les secteurs secondaire et primaire (en 2010, sur 6 093 entreprises créées, 84% étaient dans le secteur du commerce et des services, 9% dans le domaine du pétrole et des mines, 5% dans le BTP et 1% dans l'industrie).

Ces chiffres sont à relativiser car le taux de mortalité des PME est élevé et le CFE ne dispose pas de moyens pour vérifier si l'entreprise créée est opérationnelle ou non (BAD, 2012). Selon la BAD (2012), ces créations entrent souvent dans une stratégie de captation de facilités et d'avantages accordés par l'État dans le cadre de ses programmes d'investissement, ou ont été effectuées pour tirer profit de la privatisation d'une partie des entités publiques au cours des dernières années. Certaines entreprises bénéficiaires des marchés publics disparaissent dès l'exécution du contrat.

Une enquête menée par la Banque Mondiale en 2009 a montré que les activités des entreprises étaient financées à plus de 84% sur fonds propres et moins de 13% des entreprises concernées par l'enquête ont eu recours à un prêt ou à une ligne de crédit :

<sup>79</sup><http://www.microfinancegateway.org/fr/pays/r/C3%A9publique-du-congo>

<sup>80</sup><http://mucodec.com/>

	Congo (%)	Afrique subsaharienne (%)
<b>Entreprise avec un prêt ou une ligne de crédit bancaire</b>	12,8	22,5
<b>Pourcentage des investissements autofinancés par les entreprises</b>	84,6	79,3
<b>Pourcentage des investissements financés par le système bancaire</b>	4,0	10,0
<b>Entreprises finançant l'investissement par le crédit fournisseur</b>	6,6	3,4

Tableau 10: Accès au financement des entreprises en 2009 (BAD, 2012)

Le financement de l'investissement et de l'activité productive ou de services ne s'appuie que faiblement sur le système bancaire. Selon la BAD (2012), les très grandes entreprises, pour l'essentiel étrangères, n'y ont qu'un recours limité et les banques se livrent une rude concurrence pour les attirer. Les PME et les entreprises locales ne présentent pas selon les banques les garanties nécessaires pour avoir accès au financement.

## 2.2.2 La participation des grandes entreprises au développement local

Les grandes entreprises des secteurs de production tels que les hydrocarbures, les mines ou encore la forêt participent aux financements de projets de développement économique et social des communautés locales par le biais de contributions *ad-hoc* versées à des tiers qui ne sont ni comptabilisées dans le budget de l'Etat ni reprises dans le TOFE.

Au niveau des industries extractives, en 2013, ces contributions se sont élevées à 13,7 et 0,24 millions d'USD pour, respectivement, le secteur des hydrocarbures et le secteur des mines (ITIE, 2014).

Au niveau du secteur forestier, avec le projet de nouveau code forestier, les entreprises auront l'obligation de mettre en place chacune un Fonds de Développement Local (FDL) destiné à financer des microprojets d'intérêt communautaire pour les populations en marge de ses autres obligations de type infrastructures socio-économiques (IDL, 2015). Les FDL sont créés par arrêté et leur fonctionnement est précisé par un règlement intérieur. Ils sont alimentés par une redevance de 200 FCFA par m<sup>3</sup> de bois commercialisable qui est exploité annuellement par les sociétés forestières, ainsi que des subventions du conseil départemental, des dons et des legs (IDL, 2015).

En considérant un volume total estimé à 2,8 millions de m<sup>3</sup> en 2013 (MEFDD, 2014), on peut, en première estimation, considérer un montant de 560 millions de FCFA qui permettrait d'alimenter les FDL à l'échelle nationale.

### Encadré 4: Les partenariats Public Privés (PPP)

Dans le cadre du PND 2012-2016, la République du Congo a affirmé son intérêt pour le développement des partenariats publics-privés considérés comme un instrument de financement incontournable pour le développement économique du pays notamment dans le domaine des infrastructures (CPCMB, 2012).

Dans cet objectif, le gouvernement du Congo a un partenariat avec la société Congo Capital Entreprise SA met en place un large programme de privatisation partielle de 46 entreprises publiques réparties dans 6 secteurs dont l'agro-industrie, l'hôtellerie et tourisme, la foresterie, le commerce, l'eau et l'électricité<sup>81</sup>.

En 2012, la République du Congo a signé avec la société CIB-OLAM un protocole de partenariat technique par lequel la société est mandatée pour appuyer l'Etat dans la conduite d'un programme national de développement de la filière cacao planifié. Ce protocole a été amendé en mars 2014 de façon à proroger ce protocole sur 5 ans et à étendre les activités du partenariat à la production, la distribution du matériel végétal et à la formation des planteurs. Dans ce PPP, Olam va commercialiser le cacao issu des plantations des petits producteurs et l'Etat congolais va diversifier les bases de l'économie du pays. Des appuis de l'AFD et de la Banque Mondiale via le projet PFDE sont également attendus pour cette initiative.

On note qu'il existe aujourd'hui une initiative France-Banque Mondiale pour la promotion des PPP dans les pays de la zone franc. Cette initiative vise à appuyer les pays dans la sélection des projets, la mise en place du cadre juridique et le renforcement des capacités des administrations.

<sup>81</sup>[http://www.portail242.info/Le-Congo-Brazzaville-va-ouvrir-le-Capital-de-46-entreprises-publiques-a-des-investisseurs-etrangers\\_a771.html](http://www.portail242.info/Le-Congo-Brazzaville-va-ouvrir-le-Capital-de-46-entreprises-publiques-a-des-investisseurs-etrangers_a771.html)

### III – BILAN : LES OPPORTUNITES DE FINANCEMENT DES ACTIVITES REDD+

Les sources d'investissement potentielles pour la mise en œuvre des activités de la stratégie nationale REDD+ les plus importantes sont, pour l'ensemble des activités, les investissements directs de la part du gouvernement et les financements internationaux publics (notamment issus de l'APD) et les IDE en ce qui concerne les activités productives. Le secteur financier domestique est actuellement en développement et les PME disposent aujourd'hui de peu de capacités pour participer de manière effective au financement des activités. Aussi, pour être prises en compte, il est nécessaire qu'un programme de structuration et d'appui au développement du secteur financier (notamment la microfinance) et aux PME dans les domaines forestiers, agricoles et énergétiques soit mis en place.

Le tableau ci-dessous reprend les sources de financements potentiels identifiées pour les différentes activités de la stratégie nationale REDD+. Ces sources potentielles sont données de manière indicative sur la base du travail de collecte de données sur les financements domestiques et internationaux.

On note que les financements pour le paiement aux résultats REDD+ ne sont pas repris dans le tableau étant donné que ceux-ci sont attribués sur la base d'initiatives combinées à une échelle régionale ou nationale. Il s'agit notamment du fonds carbone qui bénéficiera à la République du Congo dans le cadre de son projet de réduction d'émissions au Nord Congo et des autres fonds tels que le programme *EarlyMover*, le *Biocarbonfundet* le PMR.

#### Légende du tableau :

Activités grisées	L'activité identifiée est en lien étroit avec une autre activité de la stratégie. Aussi, les sources de financement identifiées sont indiquées dans la ligne des activités auxquelles elles font référence.
Activités hachurées	Les activités ont déjà été réalisées.
<i>Les sources potentielles de financements en italique correspondent à des sources de financements encore non existantes (fonds en phase de création) ou pour lesquelles la République du Congo ne figure actuellement pas parmi les bénéficiaires potentiels.</i>	

INSERER TABLEAU EXCEL

DRAFT

## BIBLIOGRAPHIE

---

- BAD, 2011.** *La Chine et l'Afrique : un nouveau partenariat pour le développement ?* Groupe de la Banque Africaine pour le Développement.
- BAD, 2012.** *Environnement de l'investissement privé au Congo.* Département régional de l'Afrique Centrale.
- BAD, 2015.** *Investment Climate and Forest Governance Support project (PACIGOF) Appraisal Report.* African Development Bank. Juin 2015.
- Banque Mondiale, 2015.** *Rapport de suivi de la situation économique et financière – République du Congo.* Deuxième Edition. Septembre 2015. Groupe de la Banque Mondiale.
- CN REDD, 2015.** *Projet d'appui à la promotion des plantations dendroénergétiques et agroforestières autour de centres de grande concentration humaine en République du Congo.* CN REDD République du Congo.
- Chauvelot E., 2014.** *Les investissements directs étrangers au Congo en 2012.* Publication des services économiques de la direction générale du Trésor. Juin 2014.
- CN REDD, 2014.** *Emission Reductions Program Idea Note (ER-PIN) Republic of Congo.* 10 juillet 2014.
- CN REDD, 2015.** *Rapport mi-parcours pour la République du Congo au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) Fonds de préparation.* 20 mars 2015.
- CNUCED, 2015.** *Examen de la politique d'investissement – République du Congo.* Document des Nations Unies.
- CPCMB, 2012.** *Plan National de Développement CONGO 2012-2016. Livre 3 : Cadre Macroéconomique et Budgétaire 2012-2016.* Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire – Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration et Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public.
- COBAC, 2010.** *Architecture de la tarification des services bancaires dans la CEMAC.* Secrétariat général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale. Avril 2010.
- DFID, 2015.** *Annual Report and Accounts 2014-2015.* Department for International Development.
- FCCA, 2014.** *Annual Report ACCF 2014.* Disponible à : [http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/ACCF\\_2014\\_Annual\\_Report.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/ACCF_2014_Annual_Report.pdf)
- FIDA, 2009.** *Republic of the Congo. Country strategic opportunities program. Rome, 15-17 December 2009.* Disponible à : <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/98/e/EB-2009-98-R-20.pdf>
- FIDA, 2012.** *Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF) Document de conception.* Division Afrique de l'ouest et du centre. FIDA
- FIDA, 2013.** *Rapport final de la composante de développement des services financiers ruraux.* PRODER SUD. FIDA
- FIDA, 2016.** *Coup d'oeil sur le FIDA.* Février 2016. Disponible à : [http://www.ifad.org/pub/brochure/ifadglance\\_f.pdf](http://www.ifad.org/pub/brochure/ifadglance_f.pdf)
- FMI, 2015.** *Rapport des services du FMI sur les consultations de 2015 au titre de l'article IV : Communiqué de presse pour la République du Congo.* Rapport du FMI No.15/263. Juillet 2015.
- OCDE, 2016.** *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement. Versements, Engagements, Indicateurs par pays.* Publication de l'OCDE. 308p.
- IDL, 2015.** *Appui au mécanisme de Fonds de Développement Local dans le secteur forestier en République du Congo.* Rapport Final de l'Assistance Technique. Version finale juillet 2015.
- ITIE, 2014.** *Rapport ITIE 2013.* Initiative pour la Transparence des Industries Extractives – République du Congo. Décembre 2014.

**MEFDD, 2014.** *Annuaire des statistiques forestières. Année 2013.* Avril 2014.

**Torvanger A., Narbel P., Lund H.F., 2015.** *Estimating mobilized private climate finance for developing countries – A Norwegian pilot study.* CICERO Report 2015:05. December 2015

**Trogoff, 2014.** *Aide au développement des pays arabes. Les clés du moyen-orient.* Article publié le 15/10/2014. <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Aide-au-developpement-des-pays.html>

#### **Site internet(consultés de février à avril 2016)**

AF	<a href="http://www.adaptation-fund.org">www.adaptation-fund.org</a>
AFD	<a href="http://www.afd.fr">www.afd.fr</a>
BAD	<a href="http://www.afdb.org">www.afdb.org</a>
BADEA	<a href="http://www.badea.org">www.badea.org</a>
Banque Mondiale	<a href="http://www.worldbank.org">www.worldbank.org</a>
BDEAC	<a href="http://www.bdeac.org">www.bdeac.org</a>
BMZ	<a href="http://www.bmz.de">www.bmz.de</a>
CADF	<a href="http://www.cadfund.com">www.cadfund.com</a>
CAFI	<a href="http://www.cafi.org">www.cafi.org</a>
CARPE	<a href="http://carpe.umd.edu">carpe.umd.edu</a>
CDC	<a href="http://www.cdcgroup.com">www.cdcgroup.com</a>
DEG	<a href="http://www.deginvest.de">www.deginvest.de</a>
DFID	<a href="http://www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development">www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development</a>
EU REDD	<a href="http://www.euredd.efi.int">www.euredd.efi.int</a>
EuropeAID	<a href="http://ec.europa.eu/europeaid">ec.europa.eu/europeaid</a>
FCPF	<a href="http://www.forestcarbonpartnership.org">www.forestcarbonpartnership.org</a>
FEM	<a href="http://www.thegef.org">www.thegef.org</a>
FFEM	<a href="http://www.ffem.fr">www.ffem.fr</a>
FIC	<a href="http://www-cif.climateinvestmentfunds.org">www-cif.climateinvestmentfunds.org</a>
FIDA	<a href="http://www.ifad.org">www.ifad.org</a>
FODI	<a href="http://www.ofid.org">www.ofid.org</a>
Fondation Gates	<a href="http://www.gatesfoundation.org">www.gatesfoundation.org</a>
Fondation Mc Arthur	<a href="http://www.macfound.org">www.macfound.org</a>
Fondation Moore	<a href="http://www.moore.org">www.moore.org</a>
FTNS	<a href="http://www.fondationtns.org">www.fondationtns.org</a>
FVC	<a href="http://www.greenclimate.fund">www.greenclimate.fund</a>
GCPF	<a href="http://gcpf.lu">gcpf.lu</a>
IFC	<a href="http://www.ifc.org">www.ifc.org</a>
JICA	<a href="http://www.jica.go.jp">www.jica.go.jp</a>
MUCODEC	<a href="http://mucodec.com">mucodec.com</a>
NAMA facility	<a href="http://www.nama-facility.org">www.nama-facility.org</a>
NICFI	<a href="http://www.regjeringen.no/en/topics/climate-and-environment/climate/climate-and-forest-initiative/id2000712/">www.regjeringen.no/en/topics/climate-and-environment/climate/climate-and-forest-initiative/id2000712/</a>
NORAD	<a href="http://www.norad.no">www.norad.no</a>
OCDE	<a href="http://www.oecd.org">www.oecd.org</a>
OPIC	<a href="http://www.opic.gov">www.opic.gov</a>
Proparco	<a href="http://www.proparco.fr">www.proparco.fr</a>
USAID	<a href="http://www.usaid.gov">www.usaid.gov</a>